

HORS-SÉRIE **CONSEILS & PERSPECTIVES**

Le magazine des experts-comptables et commissaires aux comptes des Hauts-de-France

Durabilité, la profession s'engage



**Tout savoir
sur la RSE**

**Les enjeux
pour la profession**

**Retours
d'expériences**

CRCC
COMPAGNIE
REGIONALE DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES
HAUTS-DE-FRANCE

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Hauts-de-France

PUBLIEZ VOS

Annonces Légales

en quelques **CLICS** sur :

www.annonceslegales.pro



www.annonceslegales.pro

Rapide & efficace

Utiliser notre plateforme n'a que des avantages !



Simplicité :

Publiez vos annonces légales au format libre ou via nos formulaires. Devis instantané.

Le compte est gratuit et sans engagement.



Efficacité :

Publiez vos annonces légales partout en France, recevez les **attestations de parution immédiatement.**

Possibilité de publier sous 24h vos annonces sur nos sites internet habilités



Sécurité :

Toutes vos équipes sur le même outil. Gérez facilement les accès et retrouvez toutes vos annonces légales publiées ainsi que vos factures en quelques clics.



Besoin d'externaliser les formalités juridiques liées à vos dossiers de façon ponctuelle ou permanente ?

Gazette Solutions propose également des solutions de gestion de formalités juridiques

Une question? Une présentation sans engagement?

CONTACTEZ NOUS !



Caroline Coppey

☎ 06.22.60.75.83

Depts **59 & 62**

@ c.coppey@gazettesolutions.fr



Arnaud Sellier

☎ 06.17.87.32.62

Depts **02, 60 & 80**

@ arnaud.sellier@picardiegazette.fr

www.annonceslegales.pro

al@annonceslegales.pro

la
Gazette
Solutions

Votre partenaire
Annonces Légales & Formalités

SOMMAIRE

Avril 2024 | **HORS-SÉRIE**

- p. 4..... La transition RSE des organisations
- p. 11..... Les enjeux pour la profession
- p. 16..... Le point de vue de nos partenaires
- p. 18..... La profession s'engage
- p. 20..... Les entreprises s'engagent
- p. 26..... Les cabinets s'engagent
- p. 31..... Des nouvelles expertises
dans les cabinets
- p. 35..... Se former avec Cap Durabilité
- p. 36..... Certification et agrément COFRAC
- p. 38..... Les 5 commandements
de l'expert durable



Éditeur : Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables Hauts-de-France
Siège : 10, rue de Tenremonde à Lille – 03 20 15 80 80
Représentation territoriale : 516, rue Saint-Fuscien à Amiens – 03 22 71 28 00
Directrice de la publication : Corinne RENART - **Responsable de la rédaction :** Amélie FLEURY
Coordination du projet : Gaëlle DIARD – e-mail : gdiard@oec-hdf.com

Droits et copyrights :

Conception graphique : Agence Mixte - agencemixte.com - **Imprimeur :** La Gazette Medias

Photographes : Cyrille STRUY, iStock

La reproduction totale ou partielle des articles publiés dans ce numéro est interdite sauf autorisation préalable de la directrice de la publication. Les articles publiés dans ce numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LA TRANSITION RSE DES ORGANISATIONS

Le concept de RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) n'est pas né hier puisqu'il est mentionné pour la première fois en 1953 dans l'ouvrage "The social responsibilities of the business man" d'Howard Bowen dans lequel l'auteur définit la RSE comme une discipline transversale du management. Depuis la crise sanitaire et la convention citoyenne pour le climat, la RSE est devenue plus qu'un ornement décoratif pour les entreprises. La conscientisation de leur rôle sur la sauvegarde de la planète les a poussées à revoir leurs modèles de développement non seulement environnementaux mais aussi sociaux et sociétaux, jusqu'à positionner la RSE comme un caractère prioritaire, voire même "vendeur" car vertueux.

TOUT SAVOIR... EN 9 SEC.

La RSE (responsabilité sociétale des entreprises) désigne l'inscription des organisations dans une démarche d'amélioration quant à leurs politiques sociales, économiques et environnementales.





LES 7 PILIERS DE LA RSE

En 2001, la commission européenne définit la RSE comme l'intégration volontaire par les entreprises, de préoccupations sociales, économiques et environnementales à leurs activités commerciales et aux relations avec leurs parties prenantes. Depuis 2010, la politique en matière de RSE évolue sans cesse cadré par la norme ISO 26000 qui régit en qualité de référence, les grands principes de la RSE au sein des entreprises. Cette norme désigne 7 piliers centraux à la RSE :

La gouvernance de la structure

Une gouvernance responsable implique l'intégration de la RSE à tous les niveaux, et dans sa stratégie globale. Adopter une gouvernance responsable c'est faire preuve de transparence dans ses publications (résultats financiers, résultats d'exploitation...), ou encore adopter une charte d'achats responsables.

Les droits humains

Au sein des entreprises engagées, le respect des droits de l'Homme se traduit par une approche centrée sur les individus et fondée sur la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Il s'étend à l'ensemble de sa chaîne de valeur et cela passe par la préservation de la dignité et des droits fondamentaux des parties prenantes ou encore par la lutte contre la discrimination.

Les conditions et relations de travail

Ce pilier concerne la manière dont une entreprise favorise le bien-être physique et mental de ses employés, respecte leur intégrité, favorise des relations saines et offre les moyens nécessaires pour effectuer leur travail. Cela passe, entre autres, par s'assurer de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des employés, leur garantir une protection sociale et une rémunération équitable et transparente.

La responsabilité environnementale

La responsabilité environnementale est certainement le premier pilier qui vient à l'esprit lorsque l'on parle de RSE, il est donc fréquent que certains limitent la RSE à ce seul pilier.

La norme ISO 26000 offre un cadre pour aider les entreprises à prendre conscience de leur impact sur l'environnement et à agir de manière responsable en limitant la consommation de papiers et en invitant les salariés à adopter une utilisation optimale des énergies renouvelables mais pas seulement.

L'impact environnemental d'une entreprise se calcule également selon les ressources qu'elle achète et ce que cela engendre sur l'environnement (pollution et gaz à effet de serre émis etc.).

La loyauté des pratiques

La loyauté des pratiques évoque une éthique des transactions entre deux organisations ou parties prenantes. Cette "éthique des affaires" englobe la lutte contre la corruption, la sensibilisation dans toute la chaîne de valeur, le respect des droits de propriété, la transparence ou encore la concurrence loyale.

La protection des consommateurs

Les entreprises doivent protéger leurs consommateurs en faisant preuve de transparence et d'éthique dans plusieurs domaines tels que : les informations qu'elles leur délivrent, leur santé, leur sécurité et la protection de leurs données.

Les communautés et le développement local

La contribution au développement à la fois économique et communautaire local implique que l'entreprise agisse en tant qu'acteur responsable au sein de sa communauté en investissant dans des projets éducatifs, culturels ou sportifs ou en créant de l'emploi par exemple.

***"La responsabilité
environnementale est certainement
le premier pilier qui vient à l'esprit
lorsque l'on parle de RSE,
il est donc fréquent que certains
limitent, à tort, la RSE
à ce seul pilier."***

LA DURABILITÉ DES ORGANISATIONS

Alors à quel type d'organisation s'adresse la mise en place d'une stratégie RSE ?

La réponse est simple, la RSE concerne toutes les entreprises, peu importe leur secteur d'activité, leur taille, ou encore leur implantation géographique. D'autre part, la loi du 22 mai 2019 relative à la

croissance et la transformation des entreprises, appelée loi PACTE, rend désormais obligatoire la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la gestion quotidienne de l'entreprise conformément à son intérêt social. La durabilité n'est désormais plus une option mais fait partie intégrante du vocabulaire et du quotidien des entreprises.

Mais c'est quoi la durabilité ?

La durabilité des entreprises, également appelée «développement durable des entreprises», désigne l'adoption de pratiques qui aident à réduire au maximum l'impact négatif social et environnemental d'une entreprise.

Pourquoi être une entreprise durable ?

Face aux défis environnementaux et sociaux, devenir une entreprise durable n'est plus un choix pour s'assurer de sa pérennité. Les consommateurs se tournent davantage vers les marques engagées, il est nécessaire pour les entreprises d'adopter une stratégie de durabilité pour s'assurer d'opportunités en matière de positionnement sur le marché et de fidélisation client. Pour être durable, une entreprise doit concevoir une stratégie de croissance pérenne, afin de répondre aux besoins actuels de la société en équilibrant les intérêts économiques, environnementaux et sociaux.

Comment évaluer, puis améliorer la durabilité d'une entreprise ?

Grâce à la production de différents outils qui servent à mesurer l'impact de sa stratégie RSE.

- > **Le bilan carbone** : Le bilan carbone est une méthode mise au point par l'Agence de la transition écologique pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise, d'un produit ou d'un individu.
- > **La qualité de "société à mission"** : La qualité de « société à mission » est une forme de label attribué aux sociétés qui intègrent des objectifs sociaux et/ou environnementaux dans leurs statuts et ajustent leur mode de fonctionnement pour garantir la réalisation de cette mission.
- > **Le rapport de durabilité** (anciennement rapport RSE) : les entreprises côtées sur le marché réglementé européen et les grands groupes (chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros ou nombre de salariés supérieur à 500) sont tenus de publier un rapport de durabilité qui relate l'incidence de l'entreprise sur les questions de durabilité et, à l'inverse, les incidences de celles-ci sur sa performance économique. La réalisation du rapport de durabilité est prévu par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), dont l'objectif consiste à instaurer un reporting extra-financier uniformisé à l'échelle de l'Union européenne.

POUR MIEUX COMPRENDRE



Impact environnemental : Ensemble des changements qualitatifs, quantitatifs et fonctionnels de l'environnement engendrés par une entreprise. On le mesure grâce au bilan carbone notamment.

Gouvernance durable : La gouvernance durable est un processus de décision collectif n'imposant pas systématiquement une situation d'autorité.

Responsabilité territoriale des entreprises : C'est la prise en compte par l'entreprise de son empreinte territoriale et de son engagement territorial.

Émissions de CO2 : Le CO2 est un gaz à effet de serre qui, en quantité trop importante dans l'atmosphère, participe au réchauffement et perturbe notre écosystème.

Impact social : L'impact social se définit comme la transformation des parties prenantes de la société à la suite d'activités spécifiques exercées par une entreprise.

ET CONCRÈTEMENT...

Selon l'étude "Employee Engagement" réalisée par Cone Communication en 2016 :

- 51% des travailleurs déclarent ne pas vouloir travailler pour des entreprises qui n'ont pas d'engagement social ou environnemental fort.
- 76% des jeunes de la génération Y placent la RSE au-dessus du salaire dans leurs critères de recherche d'emploi.
- 97 % des consommateurs sont prêts à boycotter une entreprise ayant des pratiques sociales ou environnementales destructrices.

Ces chiffres prouvent l'importance que prend la stratégie RSE auprès de toutes les parties prenantes d'une organisation.

Alors, quelles incidences la mise en place d'une stratégie RSE peut avoir sur les états financiers actuels et à venir ?

"Les enjeux business, principaux moteurs des politiques RSE"

La RSE et la performance économique sont intimement liées, la RSE est considérée comme un levier de puissance financière. Retour sur les chiffres du Baromètre de la RSE en 2022 publié par la plateforme d'engagement citoyen "vendredi" (sur un panel de 800 TPE, PME, ETI et grands groupes répondants).

- > Image de marque et compétitivité : La RSE est principalement motivée par des enjeux business, même si les entreprises ont conscience de l'urgence d'agir. En effet 93% des entreprises jugent important voire très important de mettre en place une stratégie RSE pour améliorer leur image de marque et ainsi, leur compétitivité.
- > Marque employeur et fidélisation des talents (réduction du turn over et du taux d'absentéisme) : 90% des entreprises répondantes ont placé la fidélisation des talents et la marque employeur en tête de classement parmi les critères de motivation de mise en place d'une stratégie RSE.

La RSE, une ambition business ?

En positionnant l'image de marque et la marque employeur en tête des critères de motivation à la mise en œuvre d'une stratégie RSE, les entreprises montrent qu'elles priorisent largement l'enjeu business. Si les entreprises favorisent la

compétitivité et l'attractivité, elles semblent néanmoins avoir bien conscience de l'urgence à agir puisqu'elles sont 85% à juger que la réponse à l'urgence sociale et environnementale est une motivation importante voire très importante.

Parlons résultats...

Selon l'AFNOR, les effets d'une démarche "RSE" sont largement positifs, d'après une étude qu'elle a menée auprès de plus de 400 entreprises fin 2019. Les organisations interrogées observent de multiples bénéfices :

- > pour leur image (engagement plus fort des collaborateurs et meilleure attractivité dans 80 % des cas) ;
- > pour leur activité (la RSE est source d'innovation pour 78 % d'entre elles et de différenciation pour 75 %) ;
- > pour leur chiffre d'affaires (en hausse pour 38 % des entreprises) ;
- > pour leur rentabilité (qui augmente dans 40 % des cas).

<https://www.afnor.org/developpement-durable/demarche-iso-26000/>

Cela implique des changements dans l'accompagnement des organisations pour les experts comptables

Depuis 2019, les entreprises de plus de 500 salariés et/ou les entreprises cotées en bourse sont obligées de fournir des données extra financières. Ces critères seront sans doute élargis aux plus petites entreprises qui sont par ailleurs déjà concernées via une démarche volontaire ou parce qu'elles y sont incitées afin de répondre à leurs appels d'offres ou encore à leurs donneurs d'ordre. Les entreprises ont désormais besoin d'un accompagnement spécifique pour pouvoir répondre à ces enjeux :

- Sensibilisation aux enjeux sociétaux et environnementaux
- Accompagnement dans leurs démarches RSE et dans leurs demandes d'aides pour développer de nouvelles missions
- Évaluation de leurs impacts, notamment financiers

L'expert comptable doit désormais adopter la position "d'expert durable" pour accompagner ses clients dans cette démarche et les aider à devenir des entreprises durables. ❖

Chaque pilier de la RSE est accompagné de documents spécifiques qui permettent aux entreprises de mettre en œuvre et de rendre compte de leurs actions dans ces domaines.

Il s'agit ici d'un schéma non exhaustif. Tous ces documents ne sont pas adaptés aux besoins de chaque entreprise, mais chaque entreprise doit s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et ainsi connaître les principaux documents.



L'INTERVIEW



Jérôme Duwat - Référent Hauts-de-France de la fresque du Climat

Personne ne peut plus ignorer aujourd'hui le réchauffement climatique, ses causes et ses conséquences. Mais ça ne suffit pas. Les décideurs doivent réduire l'impact sur l'environnement, renforcer la décarbonation de leurs activités ou réduire la consommation de ressources naturelles. Souvent présentés comme les bras droits du dirigeant, les experts comptables jouent un rôle clé dans l'accompagnement vers la transition écologique de leurs clients.

Comment rassurer les experts comptables sur le fait que l'on puisse auditer les clients sur leurs empreintes sans parler chiffres ?

Une entreprise ne se résume pas à quelques chiffres. C'est avant tout une organisation imaginée et voulue qui utilise des ressources pour apporter un produit ou un service, créateur de valeur, à ses clients. L'accompagnement par un expert comptable va permettre d'auditer le process, le modèle économique, de faire le diagnostic et d'aider le chef d'entreprise à identifier les leviers de réduction de la consommation énergétique, les impacts environnementaux de son process...

Ces impacts sur les activités sont à appréhender de manière systémique : **l'entreprise et son écosystème**. Pour les experts-comptables, il s'agit d'une évolution majeure du reporting de leurs clients.

ZOOM

C'est quoi une Fresque du Climat ?

La Fresque du climat est un outil scientifique, accessible et impactant qui engage jusqu'à 14 participants dans un échange constructif dont l'objectif est de permettre la compréhension des enjeux du dérèglement climatique et d'identification des actions à mener. Facilité par un animateur, le jeu se présente sous la forme de 42 cartes placées sur une table. Chacune représente un phénomène (fonte des glaciers, émissions de Gaz à Effet de Serre..), et il faut reconstituer l'enchaînement de causes et de conséquences.



L'information de durabilité, englobant les aspects environnementaux, sociaux, et de gouvernance, va au-delà d'un simple constat pour inclure des projections et des plans d'actions à la transition.

Une compréhension des enjeux liés au business model, aux activités de l'entreprise et sa chaîne de valeur. Pour assurer sereinement cette nouvelle mission, il est important que les commissaires aux comptes ou les experts-comptables soient bien au fait des enjeux du dérèglement climatique notamment avec l'évolution des business models, surtout ceux désignés comme régénératifs, c'est-à-dire comportant un impact sur le vivant et l'humain.

Comment rassurer les experts comptables sur le fait qu'ils peuvent présenter la fresque du climat à leurs clients ?

La Fresque du climat est l'outil de sensibilisation sollicité auprès des citoyens, des directions et des collaborateurs ou élus. Cet atelier est le point de départ d'une démarche de transformation. Beaucoup de chefs d'entreprise sortent d'un atelier en nous disant *"Wahoo j'ai compris le problème. Mais quel est le prochain pas ? Je commence par quoi ?"*. Les experts-comptables peuvent et doivent proposer, en guise de prise de conscience, un atelier de la fresque du climat. S'ils animent ces ateliers, leur efficacité en sera renforcée car ils pourront mettre en lumière les leviers d'actions. Pour paraître aussi légitime que compétent, le cabinet experts-comptables ou commissaires aux comptes devrait avoir engagé sa propre transformation. ✚

LES ENJEUX POUR LA PROFESSION

Si les sujets RSE concernent désormais toutes les entreprises, cela inclut une adaptation de la part des experts-comptables et commissaires aux comptes dans leur accompagnement.

DURABILITÉ ? UN SUJET DURABLE, QU'ON LE VEUILLE OU NON !

1972. Richard Nixon sonne l'heure de la détente avec le bloc de l'Est et entreprend deux historiques voyages diplomatiques, l'un en Chine, l'autre en URSS, tout en poursuivant le désengagement des forces américaines au Vietnam. Un avion transportant les rugbymen de l'équipe nationale d'Uruguay s'écrase dans la Cordillère des Andes, et les 16 rescapés, demeurés 72 jours dans la montagne avant d'être secourus, ne devront leur salut qu'à un terrible et insoutenable exercice d'anthropophagie. Les jeux olympiques d'été de Munich sont endeuillés par une prise d'otages sanglante. Et c'est aussi l'année du glaçant *Bloody Sunday* à Derry, en Irlande du Nord...

1972. En France, alors que l'on sent déjà bien que les Trente Glorieuses n'en dureront pas trente et une, les partis de gauche signent un programme commun et Georges Marchais prend les commandes du parti communiste. Tandis que le Concorde poursuit ses vols d'essai, 150 000 personnes manifestent contre l'extension du camp militaire du Larzac. Jacques Chancel lance *Le Grand Echiquier* sur Antenne 2 (France 2 pour les plus jeunes !). Eddy Merckx remporte une nouvelle fois le Tour de France, son 4^e. Stanley Kubrick sort aussi son iconique *Orange Mécanique*, Neil Young son légendaire album *Harvest*. Les murs de Paris, qui voit rouler les premières R5 de Renault sur les pavés des Champs-Élysées, se tapissent des fesses de Michel Polnareff, qui chante *On ira tous au Paradis*...

Avec tout ça, le rapport Meadows passe un peu sous les radars. C'est pourtant en 1972 qu'est édité ce premier document référence d'une indiscutable corrélation entre une croissance

économique exponentielle et une dégénérescence environnementale qui n'a déjà plus rien de fantasmagorique. *The Limits to Growth* (Les limites à la croissance in french), plus connu donc sous le nom de rapport Meadows, du nom de ses auteurs, deux écologues, tire la sonnette d'alarme quant au fait qu'une société qui consomme et produit toujours plus, pollue aussi toujours plus et sera confrontée à la raréfaction des ressources. Ainsi, les scientifiques estiment que quels que soient les scénarios envisagés, la croissance infinie se heurtera nécessairement à des pénuries de matières premières.

Les auteurs de l'ouvrage (rapport Meadows) conseillent donc aux dirigeants de réguler la croissance s'ils ne veulent pas assister à une multiplication des crises, des famines et même des guerres...

"Déjà, en 1972, les scientifiques estiment que la croissance infinie se heurtera nécessairement à des pénuries de matières premières"

Cinquante-deux ans plus tard, comment penser qu'ils n'étaient que des marchands de cauchemars, des prophètes à la petite semaine, des savants fous ? Toutes leurs prédictions s'avèrent justes, et la temporalité d'une vaste crise écologique s'est même accélérée. Ce en dépit d'une foulditude d'autres rapports (le Brundtland, publié en 1987, est lui aussi assez édifiant et éloquent) et de sommets mondiaux organisés entre temps, au gré desquels ils auront été nombreux, et pas forcément toujours les plus attendus sur le sujet, à dire que

« *la maison brûle* ». Sans jamais parvenir à freiner les pyromanes...

1972, donc. Le culot de Nixon, les fesses de Polnareff, le rapport Meadows, une planète déjà incandescente... Mais que viennent donc bien faire aujourd'hui les experts-comptables et les commissaires aux comptes dans cette galère ? Eh bien figurez-vous que face aux pyromanes, on a peut-être trouvé chez eux des pompiers. Pas forcément ceux qui doivent déployer les lances, mais tout au moins ceux qui peuvent dégainer des extincteurs. À double titre : en intégrant d'abord la responsabilité sociétale et environnementale dans leur modèle d'affaire, et surtout en s'érigeant, comme ils le sont pour les questions financières et fiscales, comme les incontournables experts des enjeux de la durabilité auprès de leurs clients. Comment ? C'est assez simple. Si, si ! Et c'est ce que la lecture de ce hors-série vous enseignera.

D'abord en mettant en place, au sein même de vos entités, une politique RSE innovante et fiable. Certains cabinets ont déjà franchi le pas (petit ou grand, qu'importe, c'est un pas pour l'humanité !), et ne le regrettent aucunement. L'important étant de se lancer. Avec la perspective enthousiasmante de créer, dans sa propre entreprise, un écosystème dans lequel il fait bon travailler et rester (vous ne vous plaindrez plus – ou moins - de vos soucis de recrutement et de fidélisation !). Sans compter que prendre soin de la terre et des humains, c'est s'offrir un terreau fertile à l'innovation et à l'épanouissement...

"Nous sommes une profession pragmatique par essence, et le pragmatisme fait aujourd'hui qu'on ne peut plus négliger les notions RSE"

Et puis, parce que l'importance de la durabilité dans le monde des affaires n'a jamais été aussi prégnante qu'aujourd'hui, et le sera encore davantage demain, en se plongeant dans cette matière pour laquelle les clients vont rechercher de véritables experts, crédibles et forces de propositions. Pas des experts en carton, quoi, même si c'est recyclable ! Marie Lelieur, expert-comptable à Lille et élue du Conseil régional de l'Ordre, résume bien les enjeux :

"Nous sommes une profession pragmatique par essence, et le pragmatisme fait aujourd'hui qu'on



ne peut plus négliger les notions RSE, que ce soit en tant que chef d'entreprise ou en qualité d'experts appelés à mesurer et auditer les performances de nos clients sur ces questions. Il en va de notre image et notre avenir !"

Limpide, non ?

Si vous répondez non à cette question, alors voilà un autre argument, développé lui par un client. Il s'appelle Christian Roquet et est président de Quadra Diffusion, référence dans le secteur de l'édition de logiciels sur les marchés de l'immobilier et de l'affichage publicitaire : « *Il faut aux experts-comptables et commissaires comptables sortir de cette seule logique d'accompagnement sur les chiffres. On a beau adorer le nôtre, s'il ne devient pas notre interlocuteur sur les rapports extra financiers comme il l'est pour le reste, il y a de fortes chances pour qu'on change de crèmerie pour voir quelqu'un qui se charge de tout, qui plus est s'il accorde de l'intérêt à la matière. Car ces rapports vont prendre de plus en plus d'importance dans les négociations avec les investisseurs, les banques, les institutionnels, qui font déjà pour la plupart de la RSE un critère essentiel.* »

Oui, c'est bien, mais c'est coûteux et chronophage de « se fader » une formation pour obtenir la certification, objecteront ceux qui sont arrivés à cette 78e ligne, 987 mots et 6 153 signes (espaces compris). Alors là, on vous sert la réflexion d'un pair, Hubert Tondeur, membre de la commission durabilité du conseil national de l'ordre des experts-comptables :

"C'est juste un problème d'acculturation. Les craintes ne sont pas fondées. Certes, il y a des milliers d'indicateurs à connaître et à apprivoiser, mais certains serviront plus que d'autres. Tous nos clients ne vont pas pêcher en haute mer avec des chalutiers de 200 mètres de long !"

Et c'est d'ailleurs très bien comme ça... ✚

L'INTERVIEW



Hubert Tondeur, expert-comptable, commissaire aux comptes, président de la commission durabilité du conseil national de l'Ordre des experts-comptables

Traiter des aspects RSE-durabilité, une aubaine ?

« Plus que d'une aubaine, je préfère parler d'une opportunité. Et d'une opportunité qu'il ne faut pas manquer de saisir ! En tout cas, il y a une volonté politique, qui est de faire en sorte que les entreprises puissent être désormais également mesurées et auditées sur leurs performances écologiques, environnementales, sociales et sociétales. Si ce n'est pas nous qui nous chargeons de le faire, d'autres seront ravis de s'en occuper à notre place ! »

"Ne pas comprendre les enjeux que ça représente, ce serait prendre le risque de perdre des clients, qui solliciteront ceux qui ont saisi l'importance de ces questions de durabilité."

Qu'est-ce qui vous rend légitime à le faire ?

« Mesurer, rapporter, auditer et accompagner, c'est dans notre ADN. Nous sommes déjà au cœur de la vie des entreprises. Ce n'est pas parce que nous sommes appelés à traiter d'une matière qui n'était pas originellement la nôtre que nous devons nous trouver des excuses pour ne pas le faire. Ce n'est quand même pas la première fois que nous devons faire face à des évolutions. Nous avons toujours su nous adapter aux nouvelles normes, dompter les nouvelles règles, apprivoiser les nouveaux outils de mesure. Il n'y a pas de raison que ça ne soit pas encore le cas. »

Une façon de préserver le lien de confiance établi avec vos clients...

« C'est bien, c'est beau la confiance. Mais ça ne fait pas tout. Ce qui compte, c'est la compétence, et donc la légitimité. Voilà pourquoi il faut vite se mettre à la page sur les questions de durabilité si ça n'est pas déjà fait. D'abord parce qu'il faut avoir conscience que les enjeux RSE prennent et prendront de plus en plus d'importance, et qu'en qualité d'experts



comptables ou de commissaires aux comptes, on ne peut pas ignorer que les questions financières (investissements, prêts, subventions...) en seront de plus en plus tributaires. Sans compter que les mesures fiscales seront d'autant plus incitatives que les entreprises montreront patte verte ! Ne pas comprendre les enjeux que ça représente, ce serait prendre le risque de perdre des clients, qui solliciteront ceux qui ont saisi l'importance de ces questions de durabilité. Car avant de parler de d'opportunité de développement, il est d'abord question de maintien de l'activité ! »

Cette légitimité que vous évoquez passe également par une formation de 90 heures. Certain-e-s déplorent que la formation soit chronophage et coûteuse. Que leur répondez-vous ?

« Tout est fait pour proposer des formations étalées dans le temps, qui permettent à chacun de s'organiser pour ne pas empiéter sur son activité. Quant au coût, on parle de 1 500 à 2 000 euros, ce qui ne me paraît pas insurmontable au regard des enjeux. Parmi lesquels il est question de l'attractivité de nos cabinets. Vis-à-vis de nos clients, auxquels on ne va quand même pas vendre des conseils périmés, mais aussi de nos collaborateurs. Les jeunes sur le point de rejoindre nos professions auront sans aucun doute envie d'intégrer des cabinets au fait des questions RSE, pour eux-mêmes s'y intéresser et en placer les vertus haut sur leur échelle de valeurs » ❖

Réponses aux idées reçues

“LA RSE, c'est pour les grandes entreprises”

De plus en plus, investissements, prêts et subventions ne seront accordés qu'à la présentation d'une stratégie RSE audacieusement, en tout cas sérieusement pensée et menée, que l'on soit une multinationale ou une PME. Sans compter que les clients pour lesquels les sujets sociétaux et environnementaux sont importants prendront en considération ces critères dans le choix de travailler ou non avec une entreprise, selon les efforts qu'elle consent. Ça deviendra même un outil de promotion et une force de vente !

“La RSE, c'est seulement pour les entreprises qui polluent”

D'abord parce que tout le monde pollue. Parce qu'on part et revient du travail en voiture, parce qu'on travaille en voiture, parce qu'on se lâche sur la photocopieuse du bureau, parce qu'on n'éteint pas la lumière, le chauffage ou l'ordinateur en partant du bureau, parce qu'on ne trie pas ses déchets au bureau, parce qu'on ne nettoie pas sa boîte mails, parce que pour produire ses biens et ses services, on extrait des ressources qui utilisent de l'énergie majoritairement fossile... Ensuite parce que la RSE ne porte pas que sur les questions écologiques, mais aussi sur les sujets sociétaux, alors que ceux-là, s'ils sont bien traités, ne polluent plus l'ambiance au travail !

“La RSE, c'est au patron d'y penser”

C'est bien s'il y pense. Mais ça n'empêche pas les salariés de faire des propositions. Qui n'a pas envie de travailler dans de meilleures conditions ? Et si ledit patron dit « banco », sans doute ne le regrettera-t-il pas, tant toutes les études convergent pour dire qu'une entreprise fortiche sur le plan RSE l'est souvent aussi sur le plan innovation et commercial !
CQFD.

“La RSE, c'est juste de la com”

Ça porte un nom ça : le greenwashing. Et quelques groupes dont les neurones des spécialistes du marketing atteignent des sommets où la main de l'homme n'a jamais mis le pied sont champions pour déployer les plus beaux mensonges, inventer de faux labels, construire un packaging trompeur... et réclamer au service com' d'emballer le tout dans une belle plaquette en papier glacé. Mais tout se voit, tout se sait. Et gare à la chute...
« verte-tigineuse ».

“La RSE, c'est incompatible avec la performance économique”

Alors là, il faut avoir suivi ses cours d'économie sous l'Ancien Régime pour ignorer qu'aujourd'hui, il est indéniable que la mise en place de mesures sociales favorisant le développement des compétences et un bon climat social, ne fait que renforcer l'implication des collaborateurs, et donc augmenter leur productivité.

“La RSE, oui, ben je verrai ça quand j'aurai le temps !”

Quand les poules auront des dents ? C'est qu'il sera alors trop tard...

Les 10 atouts d'une politique RSE pour l'attractivité des cabinets

d'experts comptables et de commissaires aux comptes

- 1 Passer de l'intention à l'action.** Les dirigeants reconnaissent, en dépit des convictions, leur difficulté à passer à l'action concrète. Une politique RSE permet justement de structurer, de coordonner, de mettre en méthode et en action. *"Ce n'est pas que du bon sens".*
- 2 Se différencier.** A court terme, dans un secteur encore assez peu engagé sur le sujet. Mais aussi à plus long terme si la politique est menée avec sincérité et en adéquation avec l'identité du Cabinet.
- 3 Penser l'identité de l'entreprise.** Raison d'être, vision-mission... La politique RSE invite l'entreprise à se penser au-delà de son métier. Tant mieux. Si les métiers sont substituables, l'identité d'un cabinet est censée être unique !
- 4 Agir plutôt que subir.** La RSE s'impose, assez rapidement, comme un critère de sélection des partenaires économiques. Nombre d'appels ou de cahiers des charges de référencement intègrent le critère pour sélectionner les partenaires.
- 5 Être aligné avec son "système".** Parce que la réussite d'une politique RSE implique d'agir collectivement, auprès des parties prenantes de l'entreprise, un cabinet ayant une politique de responsabilité sociale engagée peut attirer des clients, mais aussi des fournisseurs, qui partagent ces valeurs et cherchent à soutenir des entreprises responsables.
- 6 Attirer et retenir des talents.** Une politique RSE forte peut aisément contribuer à attirer des talents motivés par des considérations éthiques, sociales et environnementales. Contrairement aux idées reçues, cette aspiration n'est pas uniquement générationnelle !
- 7 Motiver.** Les employés qui se sentent fiers de travailler pour un cabinet engagé dans des initiatives RSE sont susceptibles d'être plus motivés et engagés. Une manière de prévenir le "quiet quitting*" ? (*démission silencieuse).
- 8 Partager.** Du sens, des valeurs, des combats... parce qu'une entreprise demeure un groupement d'hommes et de femmes, donc de citoyens autant que de professionnels.
- 9 Améliorer son image "de marque"** Une politique RSE ne peut, et ne doit pas, se résumer à un coup de com, mais elle peut contribuer à l'amélioration de l'image de l'entreprise. Ce point est d'autant plus important dans un métier encore caricaturé dans sa représentation.
- 10 Réduire les risques,** Et si vos pratiques ou votre absence d'action étaient mises en cause ?

LE POINT DE VUE DE NOS PARTENAIRES

Si les experts-comptables et commissaires aux comptes accompagnent les entreprises dans leur démarche RSE, nos partenaires n'échappent pas non plus à ces enjeux de transition. Ils nous racontent.

L'INTERVIEW

Cécile Stachowicz, responsable du pôle Energie et transition énergétique au sein de la Banque des Transitions

Quand on est une banque régionale coopérative qui se veut actrice de l'économie des territoires du Nord et du Pas-de-Calais, investir dans les transitions est une évidence. C'est le constat fait par le Crédit Agricole Nord de France il y a quelques années, formalisé récemment avec la création de la Banque des Transitions.

Cécile Stachowicz est la responsable du pôle Energie et transition énergétique au sein de la banque, et accompagne à ce titre les dynamiques internes sur la transition et les équipes commerciales dans leurs relations avec les clients aux forts enjeux de transition. Agriculteurs, professionnels, entreprises ou collectivités, son équipe de neuf personnes est confrontée chaque jour à la volonté des acteurs de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Et grâce à la mixité des profils, des énergéticiens aux chargés de financement de projets, ils ambitionnent d'être un tiers de confiance pour « définir les trajectoires de décarbonation par rapport à l'activité et à la situation financière, en partant d'un bilan carbone ou d'un audit thermique ».

« Nos clients sont surpris quand on leur demande leur bilan carbone. En règle générale, ils l'ont réalisé mais ne s'attendent pas à cette question de leur banque. » Passée la surprise, le nouveau rôle des banques en matière de transition est double. Le travail de sensibilisation, de conseil sur les conséquences des réglementations, sur les impacts dans le cadre des appels d'offres est encore un besoin majeur. Mais s'il n'est pas nécessaire, la banque endosse alors une nouvelle approche de la relation-clients de long-terme, en interrogeant la stratégie par le filtre des transitions. « Ce sont des outils régionaux, nos



expertises internes et des partenariats externes que nous avons mis en place pour faciliter le parcours de transition des entreprises, en complément des outils nationaux » précise Cécile Stachowicz.

Pour ce faire, le Crédit Agricole Nord de France engage aussi une mue interne, afin que dès le premier contact avec un conseiller, ces enjeux soient pris en compte. La sensibilisation des collaborateurs est constante, l'institut de formation interne s'est adapté et la direction des Transitions anime cette dynamique de transition interne.

Et les récents épisodes d'inondation sont aussi un facteur d'accélération du travail d'information et de prévention sur ces transitions « autant pour l'atténuation que pour l'adaptation. Nous ne pouvons pas laisser nos clients de côté. Nous les accompagnons, pas en leur imposant une contrainte supplémentaire, mais en leur facilitant la vie. Et c'est sans doute aussi le rôle que peuvent endosser les experts-comptables, aux côtés de leurs clients. » ✦

L'INTERVIEW



Frédéric Motte, conseiller régional et président de la mission REV3

Frédéric Motte a toujours mené une double-vie, d'entrepreneur - co-dirigeant du groupe Cèdres Industries - et d'engagement, qui l'a amené récemment à la présidence de la mission Rev3, en tant que conseiller régional délégué à la transformation de l'économie régionale.

Qu'est-ce que Rev3 ?

C'est une ambition aussi folle que passionnante, celle de faire des Hauts-de-France un territoire exemplaire et leader en matière de développement durable. Elle est née de la théorie de Jeremy Rifkin et s'est concrétisée par un projet de la CCI et de la région Nord-Pas-de-Calais en 2013. Xavier Bertrand a décidé de revisiter cette ambition depuis 2021, convaincu que les enjeux des transitions sont cruciaux et vitaux pour les territoires, les habitants et les entreprises. C'est désormais le fil rouge de notre mandat régional, puisque nous repensons toutes nos politiques à l'aune de ces transitions : chaque décision que nous prenons est réfléchiée par son concours aux ambitions Rev3 !

Comment cela se traduit-il pour les politiques de la région ?

Nous distribuons par exemple 300M€ d'aides aux communes, et nous voulons entraîner les collectivités dans cette dynamique : cela se fera par des conditions « Rev3 » pour attribuer les aides. Pour les entreprises, c'est pareil. Je suis persuadé que les entreprises qui ne seront pas Rev3 vont mourir : elles ne parviendront pas à recruter sans engagements clairs, elles perdront progressivement leurs clients, les financeurs ne s'engageront plus. C'est une marche inexorable, et nous tentons, au conseil régional, de créer l'environnement favorable à ces transitions. De la même manière que nous accompagnons le monde de la formation, pour que le diptyque « sobriété / innovation » permette de former aux nouveaux métiers les salariés actuels, et aux métiers de demain les futurs professionnels.

Quelles sont les aides de la région pour accompagner les entreprises ?

Pour répondre à ces défis, nous avons beaucoup de dispositifs, notamment pour accompagner les six secteurs économiques prioritaires (industrie à décarboner, énergie, mobilité, construction, agriculture/agroalimentaire et économie circulaire). Ce sont des subventions régionales, notamment pour l'investissement, parfois dans le cadre de partenariats nationaux (avec la BPI ou l'ADEME) ou de fonds européens, qui sont gérés par la région.



Ce sont des prises de participations via l'outil Rev3 capital. Ce sont des aides pour des projets d'énergies renouvelables via la SEM Energie. Ou ce sont des outils d'accompagnements, en lien avec les CCI et CMA notamment, comme le référentiel Rev3 ou les boosters Rev3.

Nous avons pour objectifs, et c'est audacieux, de fixer progressivement dans les mois qui viennent des conditions aux aides attribuées. Le travail est en cours et doit servir à entraîner tout notre tissu économique dans ces transitions, en décidant d'attribuer ou non les aides ou en bonifiant leurs montants.

"Je suis persuadé que les entreprises qui ne seront pas Rev3 vont mourir"

Quel rôle peuvent jouer les experts-comptables dans cette dynamique ?

Nous avons besoin de mobiliser tout le monde, et sans flagornerie, vous avez un rôle à jouer. En tant que partenaire de confiance de l'entreprise, vous pouvez sensibiliser, aider au passage à l'acte, rassurer, accompagner. Le référentiel de l'entreprise Rev3 peut d'ailleurs y aider : ce n'est pas un label, ce doit être l'étendard de ceux qui veulent s'engager dans les transitions. ✚

LA PROFESSION S'ENGAGE

Auditer, diagnostiquer la pertinence, mesurer et rapporter. Les experts comptables et commissaires aux comptes sont habitués à ce genre de missions pour les bilans comptables et financiers. Grégory Mouy et Corinne Renart nous expliquent l'importance d'être formés et prêts à s'engager dans le développement de l'expertise RSE.

L'INTERVIEW CROISÉE



Grégory Mouy, président de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes (CRCC), et Corinne Renart, présidente du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables des Hauts-de-France

RSE-durabilité : « Il est inenvisageable de ne pas s'inscrire dans cette nouvelle expertise »

Obligation morale et intellectuelle ?

GM. « Ce n'est pas comme si les questions RSE-durabilité tombaient comme un cheveu dans la soupe ! On en parle depuis au moins vingt ans. Ce qui diffère aujourd'hui, c'est leur caractère obligatoire. Pour les chefs d'entreprise, qui vont devoir rendre des comptes, et pour nous, experts-comptables et commissaires aux comptes, qui sommes appelés à savoir les auditer, en diagnostiquer la pertinence, en mesurer la cohérence, pour les rapporter comme nous le faisons déjà naturellement pour les bilans comptables et financiers. C'est vrai que le spectre d'intervention est large et varié, mais nous ne pouvons, individuellement comme collectivement, personnellement comme professionnellement, en ignorer les tenants et aboutissants. Nous adapter aux évolutions, qu'elles soient réglementaires ou normatives, ne fait-il après tout pas partie de notre ADN ? Je pense en tout cas que nous avons une obligation morale et intellectuelle vis-à-vis de nos clients à nous engager dans cette expertise RSE. C'est dans la continuité de nos missions ».



CR. « Je dirais même que les professionnels de la comptabilité et de l'audit que nous sommes constituent les interlocuteurs privilégiés des dirigeants d'entreprises, car ils peuvent se prévaloir d'une compréhension des enjeux de tout ordre inhérent à l'entreprise (...) Pour revenir au caractère obligatoire, il se situe à plusieurs niveaux : les enjeux de notre société en matière de durabilité, puis l'obligation réglementaire avec le calendrier que vous connaissez, et enfin l'obligation qui va naître de la pression des banques, des donneurs d'ordres... Il serait dommage de ne se saisir de ces nouvelles missions que par obligation morale et intellectuelle. Je le vois plus comme une opportunité de faire connaître et reconnaître notre capacité à accompagner les dirigeants dans le pilotage de la performance extra-financière. Et d'ailleurs, de nombreux cabinets étaient déjà précurseurs dans ce domaine, bien avant la promulgation des normes ! »



Embarquement immédiat ?

GM. « Il faut embarquer dans le train, et la date limite pour acheter son billet est fixée, pour rappel, au 1^{er} janvier 2026. Rester à quai serait à mon avis une erreur. Si nous ne montons pas à bord, d'autres qui l'auront fait prendront notre place. Car si nous sommes aujourd'hui incontournables pour nos clients dans le domaine des chiffres, nul doute que ces derniers préféreront travailler avec quelqu'un qui a aussi l'expertise RSE-durabilité plutôt que de multiplier leurs interlocuteurs. Quand on fait ses courses et qu'on n'a pas le temps, on se concentre sur un magasin unique, non ? Il faut avoir le même raisonnement.

"Nul doute que nos clients préféreront travailler avec quelqu'un qui a aussi l'expertise RSE-durabilité plutôt que de multiplier leurs interlocuteurs"

Grégory Mouy

CR. « N'attendons pas le 1^{er} janvier 2026 ! Car comme je vous le disais, les entreprises même non cotées doivent définir leur stratégie en matière de RSE et se verront de toute façon contraintes d'entrer dans cette dynamique de durabilité par la pression extérieure des banques, des donneurs d'ordres... Alors oui, sensibilisons nos clients sur ces sujets, aidons les à réaliser leur diagnostic de

performance financière, aidons les à établir un tableau de bord de suivi de cette performance extra-financière, et bien sûr à rédiger leur rapport de durabilité. »

Le compte est bon ?

GM. « Il faut voir cette prise en charge des questions RSE comme une valeur ajoutée à notre expertise, pas comme une contrainte. Si cela peut rassurer les hommes et femmes de chiffres que nous sommes, de chiffres il sera aussi question dans ce domaine-là. Des bilans carbone, de la gestion de flotte, de la mesure de production, d'approvisionnement... : tout cela se mesure avec des chiffres ! Sachant que nous sommes à mon sens avant tout des hommes et des femmes de droit, et qu'il s'agira aussi de mesurer des performances face à des normes souvent très juridiques. Qui mieux que nous pour le faire ? »

"Nos professions sont au cœur de l'humain, et donc de ces nouveaux enjeux"

Corinne Renart

CR. « Saisissons nous de cette opportunité avant que d'autres ne le fassent ; comme le dit Grégory, oui nous sommes des hommes et des femmes de chiffres mais pas que ceux liés à la performance financière ! Nos professions sont au cœur de l'humain, et donc de ces nouveaux enjeux. » ✦

LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

Les entreprises ont de plus en plus conscience de l'importance de mettre en place une stratégie de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Une démarche qui dépasse le simple aspect philanthropique, pour devenir un vecteur de compétitivité et de durabilité à long terme.

D'UNE PRISE DE CONSCIENCE...

Tout d'abord, les entreprises reconnaissent que la RSE répond aux attentes croissantes des consommateurs. Les clients sont de plus en plus soucieux de l'impact social et environnemental des produits et services qu'ils achètent. Une stratégie RSE bien définie peut donc être un facteur différenciant sur le marché, permettant d'attirer et de fidéliser une clientèle de plus en plus sensible à ces enjeux.

Les investisseurs intègrent de plus en plus les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leurs décisions. Les entreprises qui s'engagent dans une démarche RSE sont donc plus attractives pour eux, ce qui peut se traduire par un accès facilité au financement et des coûts de capitaux plus avantageux. Si elles sont attractives pour les investisseurs, elles le sont également pour les jeunes talents. L'adoption d'une stratégie RSE permet aussi la fidélisation des effectifs.

Par ailleurs, la mise en place de pratiques durables peut permettre aux entreprises de réaliser des économies et d'améliorer leur efficacité opérationnelle. La réduction de la consommation d'énergie, la gestion responsable des déchets ou encore l'optimisation des processus de production sont autant de leviers qui peuvent contribuer à réduire les coûts et à accroître la rentabilité.

... À UN IMPACT DÉJÀ BIEN RESENTI PAR LES ENTREPRISES

L'obligation de mettre en place une stratégie RSE a un impact significatif sur les entreprises, notamment celles qui dépendent fortement des ressources fossiles. En effet, tous les types d'entreprises, de la TPE à la multinationale, sont de plus en plus soumis à des obligations légales et réglementaires en matière de RSE, qui exigent une transparence accrue, une gestion responsable de leurs activités et une prise en compte des impacts sociaux et environnementaux de leurs opérations. Se conformer à ces obligations devient non seulement une nécessité juridique, mais aussi un impératif économique et moral dans un contexte où la durabilité est devenue un facteur clé de compétitivité et de légitimité.

"Les entreprises ont pris conscience que la RSE n'est pas seulement une question de bonne volonté, mais un impératif stratégique pour assurer leur pérennité dans un monde en mutation."

PORTRAIT

135 000 collaborateurs initiés à la Fresque du Climat d'ici fin 2025 : l'épopée RSE de Saint-Gobain

Keihann Yavari est ingénieur et coordinateur CO2 pour l'Isolation du groupe Saint-Gobain qu'il a rejoint il y a six ans. Il a d'abord activement participé aux questions RSE-durabilité au sein du centre de recherche et de développement, basé à Compiègne, mais a aussi initié les ateliers Fresque du Climat essaimant désormais à l'échelle du groupe, soit pour toucher au moins 80% des plus de 160 000 collaborateurs répartis dans 75 pays !

Genèse. « Je connaissais la Fresque du Climat à titre privé. Puis nous avons organisé des ateliers pour tous les collaborateurs du centre de recherche. Je trouvais que cela avait du sens dans un groupe affichant des engagements forts au niveau RSE. Qui plus est avec un outil collaboratif qui permet à chacun de prendre conscience des problématiques et du rôle qu'il peut jouer. On n'est pas dans le cadre d'un cours magistral qui pourrait être soporifique, ou d'une conférence qui peut faire peur et être paralysante : là, c'est un jeu, qui engage à la fois individuellement et collectivement, et qui laisse aussi place à une réflexion intellectuelle et émotionnelle qui ne s'opère pas au même rythme pour chacun. »

"Faire en sorte que 80% de nos collaborateurs aient participé à une Fresque du Climat d'ici fin 2025"

Essaimage. « En 2022, c'est le comité exécutif qui s'est plié à l'exercice. Et nos dirigeants ont beaucoup apprécié, au point de nous lancer un défi : faire en sorte que 80% de nos collaborateurs – plus de 160 000 répartis dans 75 pays (soit un objectif de plus de 130 000 salariés touchés) – aient participé à une Fresque du Climat d'ici fin 2025 ! Nous en sommes à 34 000 fin 2023, et nous serons à 84 000 fin 2024. Une équipe projet a pour cela été montée, laquelle a formé 1 300 animateurs un peu partout. Car bien entendu, on ne fait pas prendre l'avion aux animateurs pour aller organiser une Fresque du Climat aux salariés des Etats-Unis, du Mexique ou du Brésil, ça n'aurait pas de sens ! »



Onde de choc. « Tout n'est pas parfait mais nous avons convaincu certains récalcitrants des enjeux et dangers, et c'est une victoire. Que chacun fasse un geste, même petit, est essentiel. Derrière, il nous faut capitaliser là-dessus. Les plus concernés ont rejoint des groupes de travail qui réfléchissent à la façon dont le groupe peut encore avancer sur les questions environnementales. On a aussi doté les collaborateurs qui le souhaitent d'un calculateur individuel d'empreinte carbone (...). Ce qui est intéressant, ce sont aussi les témoignages que nous recevons. Certains nous disent ne plus vouloir passer des vacances dans des lieux paradisiaques à l'autre bout du monde mais plutôt privilégier la proximité en famille ! »

Pour en savoir plus :
<https://www.saint-gobain.com/fr>

PORTRAIT

Vincent de Guillebon, fondateur de Citeliv

Concilier économie et écologie, nouvelle concorde pour un envol entrepreneurial rentable et vertueux

Il s'est pendant quinze ans fourbi les plumes et musclé le bec dans le secteur du transport et de la livraison de marchandises en mode « classique ». Et puis, voilà 7 ans, Vincent de Guillebon, aspiré par le vent entrepreneurial, a choisi de quitter le nid pour voler de ses propres ailes. Avec l'envie d'embarquer au décollage ses convictions écologiques.

Ainsi est née Citeliv. Une entreprise de transport et livraison de marchandises, aussi, qui, à l'échelle de la métropole lilloise, prend en charge tout type de colis, en ne rognant ni sur rapidité ni sur la traçabilité, et avec la garantie que le tout s'accomplira de façon indolore pour l'environnement. Pour cela, une flotte de véhicules non-polluants, sans émission de CO2. Cerise sur le gâteau : ça ne coûte pas plus cher !

Un septennat plus tard, Citeliv compte une quarantaine de collaborateurs et affiche un CA



de 1,8 M€ en 2023. Un modèle remarquable, et remarqué, qui permet à la compagnie d'ambitionner voler plus haut et plus loin, pour atterrir dans d'autres agglos, via des contrats de concession...

Qu'attend Vincent de Guillebon de son expert-comptable sur les questions RSE ? « *Nous avons nos propres indicateurs en interne pour mesurer et suivre nos performances environnementales et sociales. Nous savons donc que nous travaillons bien ! Mais l'idée, c'est que tout le monde puisse le voir et le savoir, selon des indicateurs communs, rationalisés, centralisés, verrouillés, les mêmes pour tous !* » ✚

PORTRAIT

Pierre Guirard, PDG et fondateur de Wyz Group



Travailler dans le milieu du pneu, sans se dégonfler face aux enjeux sociétaux et environnementaux...

Wyz Group (140 M€ de CA en 2023) et son fondateur illustrent parfaitement l'exemple d'une entreprise qui a su allier succès économique et engagement en faveur de la transition écologique. Fonctionnant à « *la disruption* » pour carburant, Pierre Guirard propose des solutions digitales permettant de mieux gérer les flux entre les vendeurs et les acheteurs

de pneumatiques, en favorisant l'usage de pneus existants. Wyz favorise aussi les partenariats locaux, histoire d'éviter à ses clients de brûler trop de gomme entre les points de stockage et de livraison...

Là où Wyz Group peut aussi se gonfler d'orgueil sur le plan RSE, c'est sur ce qui est mis en place en interne : « *On a un comité ad hoc qui se réunit toutes les 6-8 semaines. On y réfléchit en permanence aux pistes d'amélioration.* » Le groupe a ainsi implanté ses bureaux dans des locaux neufs et moins énergivores, dotés de salles de yoga, de détente avec cafétéria... Et quand les abeilles travailleuses ne font pas « bzzz » chez Wyz, elles profitent d'une politique télétravail généreuse. L'équité hommes-femmes est également dans l'ADN de l'entreprise...

En 2018, sous le parrainage de Philippe Croizon, grande figure du monde handisport, les « Wyz » ont ainsi rallié à la nage Quiberon à Belle-Île-en-Mer, soit 15 km engloutis en 6h15 ! En 2019, ils ont parcouru 1 650 km en VTT entre Lille et Nice. Depuis, les virtuoses du pneu enchaînent, sans crevaison, les triatlons XXL, dont le dernier, en 2023, avait lieu en Espagne. ✚

L'INTERVIEW

Sylvain Breuzard, PDG de Norsys et auteur du livre « Permaentreprise »

Et si vous aussi semiez les graines de la permaentreprise ?

Vous vous souvenez de l'an 2000 ? Doux prosélytes et furieux prophètes nous promettaient un ouragan de catastrophes, si ce n'est pas carrément l'apocalypse. Leurs espoirs seront déçus : pas de grand bogue, même pas un petit bug à déplorer... C'est aussi à cette époque-là qu'est apparu le concept de RSE. Et là encore, les plus sceptiques prédisaient un cataclysme pour des entrepreneurs estimant de toute façon qu'ils avaient d'autres chats à fouetter que de faire en sorte qu'on n'ait pas une vie de chien...

Sylvain Breuzard, lui, s'y est tout de suite intéressé. Et le fondateur de Norsys, référence dans le domaine du conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage et ingénierie informatique, ne s'en porte pas plus mal. Loin, très loin de là... La société, qui emploie aujourd'hui 750 personnes, essaime partout en France (Lille, Paris, Lyon, Nantes, Tours, Grenoble, Sophia Antipolis, Aix-en-Provence, Toulouse) et au Maroc (Marrakech). Chiffre d'affaire : 57 millions d'euros (2023). Et devinez quoi ? Tout ça en suivant un modèle vertueux de développement qui concilie excellence économique, accomplissement humain, performances sociétale et environnementale. Ambition ? « *Norsys ne cherche pas à être la meilleure entreprise au monde, mais la meilleure pour le monde* ».

"Norsys ne cherche pas à être la meilleure entreprise au monde, mais la meilleure pour le monde"

Un patron heureux, des salariés comblés, une entreprise performante : ça s'est vu et ça s'est su, forcément. Et sollicité, Sylvain Breuzard s'est d'autant plus plu à raconter sa success story qu'il se lamentait de voir, vingt ans plus tard, un concept de RSE resté en quelque sorte à l'état embryonnaire. « *Le monde ne serait pas ce qu'il est si la politique RSE avait été mise en place convenablement, dit-il. Mais beaucoup d'entreprises n'ont pas joué le jeu, au mieux en refusant de supporter les contraintes, au pire en faisant semblant* ». Quand lui a lancé sa fondation d'entreprise en 2003, mis en place un plan de lutte contre les discriminations en 2005, et fait son premier bilan carbone en 2007 !



Car la RSE, c'est pourtant simple et ça ne fait pas mal. Et c'est ce que Sylvain Breuzard s'applique depuis à démontrer. Il en fait un livre, *Permaentreprise*, au gré duquel il ne se contente pas d'expliquer que ça marche, mais distille aussi et surtout des conseils et une méthode très pragmatique. Comme vous l'aurez compris, son concept de permaentreprise s'inspire de la permaculture. Il s'articule autour de quatre éthiques fondamentales : prendre soin des humains, préserver l'environnement, se fixer des limites (de production et de consommation) et redistribuer équitablement les richesses. Ensuite faut-il se donner douze principes (je fais un usage plus sobre des ressources non renouvelables...) et vingt-quatre objectifs d'impact « *indissociables et incontournables* » (je réduis l'écart entre les salaires...) pour parvenir à ses fins.

« *C'est passionnant à imaginer et à mettre en application. C'est l'occasion d'embarquer vos salariés dans l'aventure, de les fidéliser, de les accompagner dans la création d'un cercle vertueux. Résultat ? Je n'ai par exemple quasiment pas d'absentéisme dans mon entreprise. Et là où le turn over du personnel est autour des 25% dans ma branche, je ne suis qu'à à peine 12% !* », appuie Sylvain Breuzard, qui y voit qui plus est là un argument contre les sceptiques estimant que ça coûte cher et que c'est chronophage.

Et si vous aussi semiez les graines de la permaentreprise ? On vous « *spoil* » la fin : la récolte est forcément belle. ✚

Pour en savoir plus :

<https://www.norsys.fr/>

et <https://www.permaentreprise.fr/>

L'INTERVIEW

Aurélie Pierron, Directrice fondatrice de l'Agence Mixte, Conseil en stratégie d'identité

Quelle est votre niveau de conscience des enjeux RSE ?

Dans une TPE, comme la nôtre, bien souvent on pense que la RSE ce n'est pas pour nous. Nous produisons de la prestation intellectuelle, donc a priori, pas d'impact ! Mais, j'ai pris conscience, à l'occasion d'une fresque du climat réalisée, à titre personnel, que nous étions actifs dans la production de CO2, mais surtout que nous pouvions être actifs pour sensibiliser notre écosystème et pour cela, rien de tel que de s'y mettre soi-même.

Nous faisons déjà le minimum : télétravail, usage de véhicules électriques, tri des déchets, diminution de l'usage du papier, etc... Mais récemment, j'ai décidé d'inscrire l'agence dans une démarche plus globale.

Qu'avez-vous entrepris ?

D'abord, nous avons choisi de rejoindre la grande coalition pour le climat lancée par Team For the Planet. C'est symbolique, mais cela m'a permis de m'informer et de disposer d'outils pour évaluer notre impact et mettre en place des actions concrètes.

Nous venons de lancer une auto-évaluation via la plateforme Zei, qui nous propose un diagnostic assez poussé de notre politique RSE. Cela m'a permis de me



rendre compte de l'ampleur de notre champ d'actions, notamment sur le social ou le développement durable. J'ai par exemple découvert la puissance de l'ancrage territorial, notamment à travers le soutien à des actions solidaires... en s'investissant davantage sur son territoire, on crée des liens vertueux pour son entreprise et pour le monde !

Quelles sont les prochaines étapes ?

Associer les équipes de l'agence ! Cela prend du temps. Nous devons inscrire cette démarche dans notre quotidien et surtout prendre le temps de co-construire certaines nouvelles façons de faire. Notre plus grande difficulté : dégager du temps pour cela ! Changer collectivement demande de la volonté, du temps, de la concertation et peut-être un peu de renoncement. Mais, c'est désormais une évidence pour moi, nous avons un impact et devons être à la hauteur pour agir. ✚

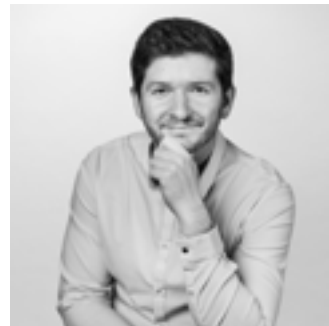
PORTRAIT

Jérôme Décima, PDG du groupe Décima

Ne dites pas entreprise « à taille humaine », mais humaine, tout simplement !

Le rapport RSE du groupe Décima pèse ainsi aussi lourd que son rapport comptable et financier. Car au-delà des actions au long cours, répondant à des exigences devenues classiques, Jérôme Décima aime sans cesse à innover sur le plan sociétal. Dernier exemple en date ? L'opération Incroyables Talents à l'échelle de l'entreprise. « Ça nous a permis de découvrir qu'on avait dans nos rangs des talents cachés : un coutelier, un luthier, un pilote de moto... On a fait des reportages vidéo pour les mettre en avant. Ça permet de remettre du dialogue là où il n'y en avait plus... »

Autre probant exemple ? « On a installé un jardin participatif derrière l'atelier. Ce sont les salariés qui s'en occupent. Les gars qui travaillent sur le terrain y font leur marché tous les matins. » Sur quelque 1500 m², jouxtant ce jardin, ont aussi été semées des plantes mellifères pour alimenter dix ruches dans lesquelles ont élu domicile 800 000 abeilles ! « On



distribue le miel aux collaborateurs », et même aux anciens du groupe, que Jérôme Décima convie au moins deux fois par an pour un repas convivial avec les troupes actuelles.

On pourrait encore vous parler des tables de ping-pong, de la salle de billard, de la boutique de vêtements techniques implantée au cœur même de l'atelier, des arbres de Noël, des barbecues avec les clients et fournisseurs... « Tout cela contribue à créer un écosystème, résume Jérôme Décima. Dans lequel il fait bon travailler et rester. Et puis, c'est un terreau fertile à l'innovation. C'est sans doute ce qui nous permet de nous démarquer. » ✚

Christian Rocquet, président de Quadra Diffusion et du Club Noé



« Avec moins, faire mieux », ou l'éloge de la durabilité en mode expert

« Je vais bien. Mon entreprise va bien. Bref, tout va bien ! » La phrase est de Christian Rocquet. Non, le patron de Quadra Diffusion n'a pas fait une overdose de CBD. C'est simplement que, pour lui, les notions de RSE et de durabilité n'ont rien de fumeuses. Il s'en nourrit ainsi depuis plus de douze ans, et grâce à cette prise de conscience précoce, il n'a aujourd'hui nul besoin d'artifice pour planer, tant sur le plan professionnel que dans sa vie personnelle.

Bon, il ne partait pas non plus de trop loin. Quand il crée sa société en 1998 pour développer des logiciels métiers pour le marché de l'immobilier public (HLM), Christian Rocquet avait déjà chevillée au corps la conviction, altruiste et philanthrope, qu'une entreprise responsable est une entreprise rentable, et vice-versa, et qu'une seule vision mercantile de l'économie ne peut satisfaire un patron toute une vie. Un postulat qui ne changera pas, bien au contraire, au moment de la mutation de sa « boîte » en Quadra Diffusion, devenue une référence dans le secteur de l'édition de logiciels sur les marchés de l'immobilier et de l'affichage publicitaire. C'est au sein de cette entreprise qu'il s'est mis à concevoir autrement la vie entrepreneuriale, en y intégrant des questions de durabilité qui l'ont conduit à revoir son propre modèle économique, et en se fixant un objectif : « Avec moins, faire mieux ».

Christian Rocquet pense ce qu'il dit et fait ce qu'il pense. Mais ce qui l'intéresse aussi et surtout, « c'est de transmettre ». Alors l'homme s'est-il mis en tête de convaincre ses pairs entrepreneurs du bien-fondé

d'une démarche au gré de laquelle « les vieux modèles économiques doivent être dépoussiérés pour prendre en considération les enjeux de la durabilité ». L'idée, c'est de sortir d'un paradigme uniquement guidé par une mortifère équation production-consommation, pour lui substituer un modèle serviciel, celui d'« une économie de la fonctionnalité et de la coopération » au cœur de laquelle les questions environnementales et sociétales occupent une place essentielle. Avec un maître-mot : adaptabilité. Ce modèle, celui qui est aussi membre du CJD et du réseau Alliance, en assure la remuante et probante promotion au sein du Club Noé, qui fédère des acteurs économiques des Hauts-de-France « prêts à remettre en question leurs modes d'organisation et de production pour faire converger intérêts économiques et enjeux sociaux et environnementaux ».

“Les vieux modèles économiques doivent être dépoussiérés pour prendre en considération les enjeux de la durabilité”

Si Christian Rocquet avait un conseil à donner aux experts-comptables et commissaires aux comptes désormais appelés à auditer des questions RSE pour leurs clients, c'est de foncer sans trop se poser de questions ! « La déréglementation de leurs professions fait qu'il leur faut sortir de cette logique d'accompagnement uniquement sur les chiffres. On a beau adorer notre expert-comptable ou notre commissaire aux comptes, s'il ne devient pas notre interlocuteur sur les rapports extra-financiers comme il l'est pour le reste, alors il y a de forte chance qu'on change de crèmerie pour voir quelqu'un qui se charge de tout, qui plus est si on accorde beaucoup d'intérêt à la matière. Parce que ces rapports vont prendre de plus en plus d'importance, par exemple dans les négociations avec les banques qui font de la RSE un critère essentiel, comme auprès de nos propres clients qui peuvent être de plus en plus exigeants sur ces questions dans leurs appels d'offres... » ❖

LES CABINETS S'ENGAGENT

Les métiers du chiffre ne font pas exception à la RSE et sont appelés à jouer un rôle crucial dans la promotion et la mise en œuvre de pratiques durables, à la fois pour leurs clients mais également en interne. De la prise de conscience à l'exemplarité, il est impératif pour ces cabinets d'embarquer leurs équipes dans cette démarche afin de maximiser leur impact.

DE LA RÉCENTE PRISE DE CONSCIENCE À L'ENGAGEMENT DANS L'AMÉLIORATION CONTINUE

L'un des premiers domaines où les experts comptables et commissaires aux comptes peuvent agir est celui du trajet domicile-travail et du télétravail. En encourageant et en facilitant le télétravail lorsque cela est possible, ils contribuent à réduire l'empreinte carbone de leurs activités tout en améliorant la qualité de vie au travail de leurs employés. De plus, en adoptant une politique de mobilité durable, ils peuvent réduire les coûts liés aux déplacements et renforcer leur attractivité en tant qu'employeur.

La transition vers des pratiques zéro papier constitue également un élément clé de la démarche RSE des cabinets d'expertise comptable. En favorisant la dématérialisation des processus administratifs, ils contribuent à préserver les ressources naturelles et à réduire leur impact environnemental, et cette transition peut également générer des économies de coûts substantielles à long terme.

Sur le plan financier, la mise en place de pratiques RSE présente aussi un intérêt significatif pour les experts comptables et les commissaires aux comptes. Par exemple, en remplaçant les gobelets jetables par des solutions en vrac ou réutilisables, ils peuvent réaliser des économies tout en réduisant leur production de déchets. De même, en adoptant une gouvernance plus inclusive et en garantissant l'équité salariale, ils renforcent leur attractivité et la fidélisation de leurs talents et ainsi contribuent à une amélioration continue de la marque employeur.

Enfin, l'inclusion est un principe fondamental de la RSE au sein des cabinets d'expertise comptable. En favorisant la diversité des profils et des parcours au sein de leurs équipes, en promouvant une culture d'ouverture et de respect, ils contribuent à créer un environnement de travail inclusif où chacun se sent valorisé et respecté. L'adoption d'une stratégie RSE permet souvent aux entreprises de recruter de jeunes talents et de fidéliser leurs troupes.

En embarquant leurs équipes dans cette démarche et en adoptant des pratiques responsables, les experts comptables et commissaires aux comptes peuvent non seulement contribuer à un impact positif sur la société et l'environnement, mais aussi renforcer leur attractivité en tant qu'employeur et améliorer leur performance globale. ✦

"La prise de conscience et l'exemplarité sont des étapes essentielles dans la mise en œuvre de pratiques RSE au sein des cabinets."

PORTRAIT



Laurent Bazin, associé d'un cabinet parisien de plus de 500 salariés, fondateur d'un cabinet situé dans la métropole lilloise de plus de 50 salariés.

Engagée dans une démarche RSE depuis sa création, il y a plus de vingt ans, la société s'est déclarée Entreprise à mission en juin 2021. C'est la première structure de conseil, d'expertise comptable et d'audit de plus de 50 salariés à s'engager dans cette démarche, avec pour raison d'être : « *Mettre notre expertise au service d'une croissance responsable et en harmonie avec les acteurs du territoire* ». Outre une incomparable singularité et une incontestable audace, trois lignes de conduite guident aujourd'hui les actions du cabinet dont il est fondateur : « *Agir pour une croissance responsable ; aller plus loin dans la diversification et l'évolution de nos métiers tout en restant proches et à l'écoute de nos clients ; attirer et fidéliser les talents, permettre aux collaborateurs de progresser et se réaliser* ».

Plonger dans la RSE avec conscience et détermination.

« La réglementation des questions sociétales et environnementales dans les entreprises n'est qu'un accélérateur. Les thématiques sont dans notre quotidien depuis longtemps, mais comme elles n'avaient pas encore de caractère obligatoire, il fallait une démarche volontariste pour s'y intéresser. Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas voir ça comme une contrainte supplémentaire. Il faut s'attaquer à la question avec humilité et modestie, en ne culpabilisant pas parce qu'on ne s'est pas penché sur le sujet auparavant, mais en prenant conscience qu'il faut maintenant ne plus perdre de temps. Il faut certes y aller progressivement, mais avec détermination et maturité. »

Le faire pour nous, nos clients, nos collaborateurs...

« De la même façon qu'il ne faut pas voir la question de la RSE comme une contrainte au niveau personnel ou de notre entreprise, il ne faut pas regarder ça comme une charge dans nos missions. C'est au contraire une opportunité. D'autres l'ont dit avant moi, mais notre intérêt est de pouvoir proposer une offre globale à nos clients, avec lesquels nous avons souvent instauré une relation de confiance et de proximité, et d'être leur unique interlocuteur sur les questions financières et extra-financières. Ils ne comprendraient pas le contraire. Pas plus, du reste, que nos propres collaborateurs ne comprendraient qu'on ne se positionne pas sur ces questions que certains estiment essentielles, et de surcroît susceptibles de nous apporter des marchés. »



Sortir du greenwashing.

« Ma crainte est que l'on se focalise un peu trop sur les questions réglementaires. Or, l'enjeu va être de proposer une expertise dépassant ce seul cadre. Ce que les clients apprécieront, c'est que nous soyons en mesure de leur proposer de vrais diagnostics, pas des rapports où l'on a coché des cases parce qu'il fallait en cocher. Il faut à tout prix sortir de cette logique de greenwashing. Pour au contraire proposer une expertise qui donnera de la visibilité, de la lisibilité, de la comparabilité et de la transparence ». ✦

ZOOM

Pourquoi une bonne gestion des questions RSE est primordiale ?

Laurent Bazin : « *Pour savoir faire face à une évolution drastique de la réglementation (DPEF, CSRD, Taxonomie, comptabilité carbone...), mais aussi des enjeux vitaux pour les entreprises : attirer et fidéliser les talents, obtenir des financements et séduire des investisseurs, anticiper les risques et opportunités, se conformer, gagner des marchés, répondre aux attentes des citoyens, conserver sa réputation...* »

PORTRAIT



Marie Lelieur, expert-comptable associée, dans un cabinet Lillois comptant 6 associés et 70 salariés

« Notre pragmatisme fait qu'on ne peut plus négliger les enjeux de la durabilité »

Au carbone 14, Marie Lelieur date sa prise de conscience des enjeux RSE à quatre ou cinq ans. Mais elle est ensuite allée à vitesse grand V pour la team décarbonation. L'étape « zéro papier » a ainsi été franchie comme une lettre à la poste, et le cabinet a très vite mis en place une politique d'égalité hommes-femmes exigeante et novatrice.

Et puis, entre deux autres louables initiatives, comme la proposition de cours de yoga au personnel, par ailleurs gracieusement nourri au quotidien de paniers de fruits frais livrés au bureau, l'équipe dirigeante a fait le choix, audacieux, de changer la localisation de ses cabinets, implantés à Lille, Arras, Maubeuge... « Nous avons déménagé dans des locaux proches des gares. Certes, les loyers sont plus chers, mais non seulement cela nous a permis de faciliter nos recrutements auprès de jeunes collaborateurs, mais aussi de séduire des clients pour lesquels les démarches RSE-durabilité ont du sens », se félicite Marie Lelieur.



Alors oui, se lancer dans une démarche RSE grignote un peu la marge, mais au moins ces efforts permettent-ils de ne plus dévorer la planète et ses ressources. « Cela peut paraître contraignant, chronophage, et même cher, admet Marie Lelieur. Mais nous sommes une profession pragmatique par essence, et le pragmatisme fait aujourd'hui qu'on ne peut plus négliger les enjeux de la durabilité, que ce soit en tant que chefs d'entreprise ou en qualité d'experts appelés à mesurer les performances de nos clients sur ces questions. » ✚

L'INTERVIEW



Amélie Fleury, expert-comptable et gérante d'un cabinet situé dans le Beauvaisis, comptant 2 associés et 13 salariés



**« Chaque action accomplie, c'est un pas de plus vers le vertueux »
RSE, durabilité... Où en est votre prise de conscience des enjeux ?**

« Nous vivons dans un espace défini, non extensible, et chaque génération doit pouvoir y vivre dans de bonnes conditions. Il est donc du devoir de chacun de veiller à la santé de notre planète en réfléchissant à sa manière de produire et de consommer. »

Qu'avez-vous déjà mis en application ?

« Nous avons commencé par des gestes simples : l'utilisation de gobelets réutilisables et de gourdes, tri des déchets, chauffage bloqué sur 19° et vigilance à éteindre les lumières. Nous avons installé des programmeurs sur les copieurs pour les mettre hors tension sur des périodes non travaillées. Nous

avons à disposition une trottinette électrique. Nous avons acquis un véhicule hybride, et l'achat d'un autre véhicule 100% électrique est prévu. Pour les plus longs déplacements, nous promovons le co-voiturage ou la visio ! »

Quelles sont les prochaines étapes ?

« Il est question d'investir dans un système de chauffage plus écologique et plus économique, de privilégier l'éclairage à faible consommation, ou encore de réaménager les locaux pour qu'ils soient davantage propices à l'épanouissement des salariés. Mais pas question d'envoyer tout le monde en télétravail ! L'être humain a besoin de relations sociales pour s'épanouir et grandir. Enfin, nous sommes en train de passer en full dématérialisation. Cela nécessite de disposer de serveurs plus énergivores, mais il n'y a actuellement pas de solution parfaite. Chaque action accomplie constitue un pas de plus vers le vertueux. » ✚

Frédéric Tilly, expert-comptable et commissaire aux comptes dans un cabinet à Compiègne, comptant 3 associés et une vingtaine de salariés.



Comment le petit colibri est devenu un grand ambassadeur...

Vous connaissez la légende du petit colibri ? Non ? Alors, la voici : un jour, après un violent orage, il y eut un immense incendie dans la forêt. Les flammes se propagèrent très vite, ravageant tout sur leur passage. Les animaux, pétrifiés, assistaient impuissants au désastre. Tous, sauf un. Un petit Colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes d'eau avec son bec pour ensuite les jeter sur le feu. « *Je fais ma part* », répétait-il inlassablement aux autres animaux incrédules et immobiles, dont certains se gaussaient même qu'il puisse seul éteindre un tel incendie avec aussi peu d'eau...

De cette légende, est née une morale que des écologistes ont fait leur : plutôt que de ne rien faire face aux problèmes environnementaux, parce que l'on se sent impuissant, ou que l'on pense que la solution doit venir des autres, voire même qu'on se dit qu'il est déjà trop tard, chacun peut, à son échelle, voire à son rythme, agir en changeant ses habitudes. Et c'est grâce à la somme de ces petits efforts que l'on pourra espérer sauver la planète.

Frédéric Tilly fait ainsi partie de ces petits colibris qui, humbles mais conscients, s'efforcent de faire en sorte que l'on ne cède pas à nos enfants une planète exsangue de toute vie et surtout de tout espoir. Sa prise de conscience ? Elle remonte à six-sept ans et une conférence sur l'évolution de l'humanité à travers les âges. « *Un choc, se souvient-il. Tout va vite dans nos vies. Alors peut-être que même les choses les plus évidentes, on a tendance à les mettre de côté, en se disant qu'on y songera un autre jour, car on n'a pas*

le temps, voire l'envie. Sauf que là, on vous présente une chronologie effrayante, et des perspectives qui le sont encore plus, et pas dans des délais qui nous permettent de continuer à tergiverser et de remettre au lendemain ! »

Alors, d'abord dans l'intimité familiale, puis au bureau, a-t-il commencé à changer ses habitudes, en bannissant le plastique, en chassant le gaspillage énergétique, en triant les déchets... De « petits » gestes, selon lui, mais une grande satisfaction.

"À quoi ça sert de chercher à prospérer si c'est en le faisant au détriment de la planète ?"

L'expert comptable a aussi participé à trois Fresques du Climat à titre personnel et en a programmé une au cabinet. Durant ces rencontres, les participants reconstituent les liens de cause à effet des changements climatiques, et explorent ensuite les actions à entreprendre dans le cadre personnel et professionnel. Ambition de Frédéric Tilly : faire en sorte que le cabinet devienne un nichoir à colibris, et que les expérimentations positives s'y propagent !

Frédéric Tilly aborde ainsi sereinement l'évolution de sa profession, appelée à intervenir sur des questions RSE-durabilité qu'il ne faut plus selon lui négliger, et sur lesquelles il est même urgent de cesser de procrastiner.

"Demain, nous devons être sur ces thématiques des interlocuteurs incontournables, comme nous le sommes sur les questions financières et fiscales. On doit même servir d'exemples !"

Le petit colibri est devenu grand ! ✚

L'INTERVIEW



Marjorie Husson, expert-comptable et gérante d'un cabinet situé à Amiens comptant 6 salariés.

Quelles initiatives avez-vous mises en place au sein de votre cabinet ?

"Les collaborateurs n'ont pas tous les mêmes horaires. Je me suis adaptée à eux, à leurs besoins spécifiques dans l'objectif de faciliter l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle. En ce qui concerne le télétravail, nous y avons recours au sein du cabinet mais il n'est pas imposé ni automatique. Les collaborateurs peuvent le demander à raison d'un jour par semaine en fonction de leurs besoins. Nous organisons également des événements festifs et sportifs. Nous sommes 7 collaborateurs au sein de mon cabinet, mais nous partageons les mêmes locaux avec mon mari et ses 15 collaborateurs. Nous ne partageons pas qu'un lieu, tous les événements que nous organisons rassemblent tous nos collaborateurs. Lors des repas de Noël pour lesquels nous proposons des spectacles ou encore pour le repas de fin d'année fiscale.



Afin de créer cette cohésion entre nos équipes, nous participons également à des défis sportifs comme par exemple la course Jules Verne qui a lieu à Amiens chaque année ou des tournois de foot en interne."

En termes de protection de l'environnement...

Nos locaux sont situés à Amiens Sud, sur la Vallée des Vignes. C'est un endroit très bien desservi en matière de transport en commun permettant ainsi aux salariés d'utiliser le bus pour se rendre au travail. Nous sommes également en train de mettre en place une dématérialisation progressive, grâce à un changement de logiciel. La prochaine étape ? Faire appel à une entreprise de récupération de papier pour le recycler. ✚



Corinne Renart, présidente du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables des Hauts-de-France :

« LA RSE, CE N'EST PAS QU'UNE QUESTION D'ENVIRONNEMENT »



Demandez à un interlocuteur de définir l'acronyme RSE. « La responsabilité sociale et environnementale des entreprises ? », vous répondront encore certains. On n'est certes pas loin du compte, mais RSE signifie bel et bien responsabilité sociétale des entreprises. Il n'est donc pas question uniquement d'environnement !

Autre acronyme, encore plus explicite : l'ESG, pour Environnement, Social et Gouvernance. Au-delà des aspects climatiques, plusieurs autres normes et critères sont ainsi pris en compte pour évaluer la performance et les impacts des entreprises et des organisations.

Social (respect des droits de l'homme fondamentaux, santé et sécurité au travail, relations de travail...).

Gouvernance (pratiques anti-corruption, éthique des affaires, droits des actionnaires et des

parties prenantes, transparence et reporting...).

Diversité et inclusion (encourage la diversité des genres, des origines ethniques et culturelles, et l'inclusion au sein des entreprises pour promouvoir l'équité et l'innovation).

Impact sur la communauté et engagement sociétal (engagement communautaire, mécénat, initiatives de responsabilité sociale d'entreprise).

Protection des données et vie privée (sécurité des données et protection de la vie privée, un sujet brûlant, en particulier avec l'essor du numérique et la réglementation croissante dans ce domaine).

« Et là encore, qui de mieux que l'expert-comptable et le commissaire aux comptes pour aider les dirigeants à rédiger le rapport de durabilité car nous connaissons mieux que quiconque l'entreprise et son fonctionnement ».

DES NOUVELLES EXPERTISES DANS LES CABINETS

D'expert-comptable à expert-durable !

...par Eric Ferdjallah-Chérel, Diplômé d'expertise comptable, Directeur de la stratégie métiers et du département des études métiers du CNOEC

La prise de conscience généralisée des enjeux climatiques et environnementaux, ainsi que des inégalités sociales, accentuée par la réglementation européenne récemment transposée en droit français, poussent les acteurs économiques à repenser leur stratégie et leur modèle d'affaires.

Dans ce contexte, le rôle des experts-comptables est primordial et prend un sens sociétal : ils sont garants de la transition des TPE-PME vers un nouveau modèle plus durable. Face à ces enjeux, la profession d'expertise comptable montre, encore une fois, sa capacité à prendre en main des sujets sociétaux et confirme, s'il en était besoin, son rôle de premier conseiller des entreprises en leur proposant un panel de missions, plus large que l'accompagnement à l'établissement du rapport de durabilité ou sa certification.

FINANCE DURABLE

Le CNOEC s'est mobilisé aux côtés du réseau Banque Populaire, première banque des TPE-PME, pour encourager et accompagner les transitions environnementales et sociétales de leurs clients communs en proposant une nouvelle solution de financement : le prêt à impact.

Ce prêt propose un taux d'intérêt effectif indexé à la performance extrafinancière du client emprunteur. Ainsi si ce dernier atteint les objectifs de performance (choisis et fixés par lui-même et suivi par des indicateurs), il bénéficie d'une rétrocession sur les intérêts perçus¹ pouvant aller

jusqu'à 10 % ; dans le cas contraire, c'est le taux contractuel qui s'applique. Pour bénéficier de la rétrocession, le client emprunteur doit faire une revue annuelle des indicateurs choisis, attestée par un expert-comptable, selon un exemple disponible sur la partie privée du site du CNOEC.

ACCOMPAGNEMENT À LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Introduit en 2001, c'est l'article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement² qui apporte un cadre réglementaire à l'exercice du reporting RSE.

Il est suivi en 2017 par la déclaration de performance extra-financière (DPEF), qui exige la publication d'informations environnementales, sociales et sociétales dans le rapport de gestion pour certaines organisations, auditées par un organisme tiers indépendant (OTI). La DPEF, désormais composante clé de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) permet aux experts-comptables d'intervenir pour deux missions :

- accompagnement à l'établissement de la DPEF,
- audit de la DPEF en tant qu'OTI, dès lors que l'expert-comptable est accrédité par le COFRAC.

¹ La bonification peut être reversée à une association œuvrant en faveur du thème choisi.

² Dite loi Grenelle 2.

ACCOMPAGNEMENT À LA DÉCLARATION AUPRÈS DES ÉCO-ORGANISMES

Le principe de responsabilité élargie du producteur (REP)³ s'appuie sur le principe du pollueur-payeur : toute personne physique ou morale dont les activités impliquent des déchets sont responsables de leur élimination, valorisation ou recyclage. Ces personnes doivent aussi éco-concevoir les produits, favoriser le réemploi, la réutilisation, ou encore la réparation. Les producteurs de ces filières doivent ainsi prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de leurs déchets soit en mettant en place un système individuel pour les collecter et les recycler, soit en déléguant leurs responsabilités à l'un des 20 actuels éco-organismes : ils seront alors redevables d'une écocontribution. Certains éco-organismes demandent aux producteurs de fournir un document établi par un expert-comptable pour être rassurés, tant sur le fond que sur la forme, de la déclaration faite. Dans ce cadre, le CNOEC a développé une plateforme digitale collaborative avec les éco-organismes en charge de la filière des emballages (Citeo et Adelphe) et celle du papier (Citeo) permettant la standardisation et l'envoi sécurisé de la déclaration du producteur et du document associé établi par l'expert-comptable.

ACCOMPAGNEMENT DANS LA RECHERCHE D'AIDES

Les aides relatives à la RSE sont nombreuses et dépendent souvent de la localisation et du secteur d'activité de l'entreprise.

L'expert-comptable apporte :

- son expertise pour trouver la ou les aides appropriées à ses clients,
- son savoir-faire pour vérifier les conditions d'éligibilité,
- son expérience pour remplir le dossier de demande d'aide.

Pour aider le professionnel dans cette mission, le CNOEC a signé une convention avec mesaidespubliques.fr⁴ qui donne aux experts-comptables un accès privilégié et sécurisé à ce site afin qu'ils trouvent facilement les aides appropriées et en fassent bénéficier leurs clients.

³ Art. L 541-10 du Code de l'environnement.

⁴ Site opéré par Infogreffe.

⁵ ISO 14001, ISO 26000, ...

⁶ B corp, Lucie, Envol, ...

⁷ <https://portail-rse.beta.gouv.fr/>

FRESQUE DU CLIMAT

Depuis sa création en 2018, La Fresque du Climat permet aux individus et organisations qui la suivent de s'approprier le défi de l'urgence climatique. Le CNOEC s'est approprié cet outil et a créé le groupe des « Ambassadeurs du climat », constitué d'experts-comptables, fresqueurs. Leur objectif ? Développer la fresque du climat au sein de la profession et au sein de leur clientèle.

MISE EN PLACE DE NORMES VOLONTAIRES

Quel que soit le standard retenu (norme⁵ ou label⁶), l'expert-comptable, grâce à sa connaissance historique, stratégique et organisationnelle de la structure, accompagne son client qui désire de manière volontaire respecter (et afficher) une norme lui permettant de faire cohabiter sa politique avec des objectifs de durabilité.

MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITÉ MULTI-CAPITAUX

Dans le contexte actuel où l'environnement et l'humain sont reconnus comme des ressources importantes à protéger, la réglementation comptable en vigueur ne permet pas ce suivi car son but est principalement de suivre la performance économique et financière d'une entité. Il est donc proposé d'ajouter deux dimensions nouvelles à la comptabilité classique pour qu'elle devienne multi-capitaux et place les enjeux environnementaux et sociaux au cœur de l'entreprise. Le principe de la comptabilité triple capital fait l'objet de plusieurs modélisations en cours d'expérimentation par des entreprises d'envergure variable. Les experts-comptables peuvent ainsi accompagner les entreprises qui, sur la base du volontariat, souhaitent présenter leurs comptes en multi-capitaux.

RESPECT DES OBLIGATIONS RSE

Les obligations RSE auxquelles sont soumises les entreprises sont nombreuses et leurs conditions d'éligibilité font souvent référence à des critères différents. L'expert-comptable se doit donc d'accompagner son client dans ce labyrinthe réglementaire.

Pour ce faire, avant même que le gouvernement lance sa plateforme d'aide au respect des obligations⁷, le Conseil national de l'ordre des experts-comptables a doté la profession d'un outil : la boussole RSE. Cet outil, permet d'orienter l'expert-comptable dans les

obligations de ses clients : audit énergétique, bilan d'émission de gaz à effet de serre, DPEF, devoir de vigilance, index de l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes...

SOCIÉTÉ À MISSION

En accompagnant ses clients à adopter la qualité de société à mission, l'expert-comptable les aide non seulement à affirmer leur responsabilité sociale et environnementale dans un projet d'entreprise structurant, mais également à déterminer leur trajectoire selon les enjeux stratégiques de durabilité des entreprises.

La connaissance économique et réglementaire de l'expert-comptable justifie son intervention dans les thématiques sociales, sociétales, environnementales et de gouvernance des organisations.



Plus d'informations sur votre plateforme *comptexpert*

ÉTABLISSEMENT DU BILAN CARBONE®

Le Bilan Carbone® permet de mesurer (en vue de réduire) son empreinte carbone en identifiant les postes d'émissions de gaz à effet de serre, directes et indirectes, de l'activité, et son niveau de dépendance aux énergies fossiles.

Formé à la méthode Bilan Carbone®, l'expert-comptable permet à ses clients de :

- réduire leurs émissions des gaz à effet de serre, en proposant des actions pour limiter les risques liés au changement climatique,
- répondre aux exigences des parties prenantes,
- anticiper les exigences des investisseurs et des donneurs d'ordres,
- réduire sa facture énergétique,
- optimiser son cycle de production... ✦

LES EXPERTS-COMPTABLES AU SERVICE DE LA DURABILITÉ !

Comptabilité verte, reporting extra-financier, bilan carbone, mise aux normes environnementales... les professionnels du chiffre accompagnent quotidiennement les entreprises dans la transition écologique



EN LUMIÈRE ↙

Le commissaire aux comptes, certificateur de la durabilité

Les commissaires aux comptes ont été identifiés par le législateur comme des professionnels légitimes pour certifier les rapports de durabilité !

Pourquoi ?

Qu'est ce qui les rend légitimes dans ce type de missions qui peuvent paraître éloignées de celles qu'ils font habituellement ?

La réponse est simple : leur indépendance, leur déontologie en font les premiers professionnels créateurs de confiance.

À cela s'ajoutent évidemment leur expertise financière qui n'est plus à démontrer mais aussi leur méthodologie et l'habitude qu'ils ont de réaliser des audits légaux.

Précisons un peu ces notions :

Tout d'abord l'**expertise financière**. Les commissaires aux comptes possèdent une expertise approfondie en matière de certification d'informations financières. Ils sont formés pour apprécier les données financières, comptables et juridiques avec précision, ce qui est essentiel dans l'évaluation des rapports de durabilité qui ne sont pas exempts de chiffres !



La **crédibilité et la confiance** que leur témoignent leurs clients, entreprises, associations ou encore les collectivités n'est plus à démontrer. Les commissaires aux comptes sont considérés comme des professionnels dignes de confiance en raison de leur statut, de leur déontologie et de leur formation. Leur implication dans la certification des rapports de durabilité renforce la transparence des informations présentées et aide à établir la confiance entre toutes les parties prenantes.

Leur **indépendance et leur déontologie**. Les commissaires aux comptes sont tenus de respecter des normes strictes d'indépendance et d'impartialité dans l'exercice de leurs fonctions. Cette indépendance est cruciale pour assurer une évaluation objective des rapports de durabilité !

"L'objectif du législateur est d'assurer la transparence des informations extra-financières produites par l'entité contrôlée et d'éviter le greenwashing qui tend à diffuser des informations erronées à l'écosystème."

Nous avons interrogé Patrick Marissiaux, commissaire aux comptes et en cours de formation au visa durabilité.

Selon vous, pourquoi les commissaires aux comptes ont été désignés comme l'autorité certificatrice de la durabilité ?

"Nous n'établissons pas les rapports de durabilité. En revanche, nous sommes amenés à les certifier, de la même manière que l'on certifie les comptes annuels et tous les documents qui sont produits chaque année par les entreprises. La méthodologie déployée dans le cadre de la certification d'un rapport de durabilité emprunte beaucoup de la démarche d'audit que nous, commissaire aux comptes, avons l'habitude de pratiquer : prise de connaissance, cartographie des risques. Pour résumer, la méthodologie d'audit est maîtrisée par chacune/chacun mais la plus grande difficulté restera de s'approprier le fond et le sujet car celui-ci est complexe et très large." ❖

SE FORMER AVEC "CAP DURABILITÉ"

La durabilité : on ne parle plus que de ça ! CSRD, bilan carbone®, société à mission, rapport de durabilité, décarbonation, industrie verte. Beaucoup de notions parmi lesquelles il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

Pour vous accompagner vers ce sujet d'aujourd'hui et de demain. Cap vers la durabilité !

Le CNOEC lance Cap durabilité, un espace 100% gratuit réunissant tous les outils pour vous permettre de devenir expert en durabilité. L'objectif majeur : faire de tous les experts-comptables des experts engagés !

Les experts-comptables sont au cœur de la durabilité et jouent un rôle central en la matière grâce à une dimension renforcée de conseil et d'accompagnement !

Être au cœur de la durabilité, c'est impulser l'entreprise durable, évaluer l'impact sociétal, intégrer l'extra-financier au même titre que le financier [...], pour développer votre savoir-faire, votre offre de missions d'aujourd'hui et de demain et votre valeur ajoutée d'EXPERT.



Renforcez votre position de partenaire privilégié du chef d'entreprise sur tous ces aspects et découvrez dès maintenant tous les outils pour devenir un expert en durabilité !

4 NIVEAUX POUR VOUS GUIDER

Nous vous proposons sur cet espace, **4 niveaux**, pour vous permettre de piocher des outils, au gré de vos besoins, de votre avancement ou tout simplement de votre maturité :

Niveau 1 : je me sensibilise aux enjeux sociétaux et environnementaux (fresque du climat, rapport du GIEC, plan de sobriété, réglementation...)

Niveau 2 : j'accompagne mes clients dans leur démarche RSE et je développe de nouvelles missions (stratégie, bilan carbone, financement, société à mission...)

Niveau 3 : je reporte et monte en compétence sur les informations extra-financières pour répondre à la nouvelle réglementation européenne et en saisir les opportunités (CSRD (ex DPEF), taxonomie...)

Niveau 4 : j'innove sur ma manière de compter avec la comptabilité verte (compta verte, multi-capitaux, DPI, SROI...)

Cap durabilité est votre espace de référence dédié à la durabilité ! ✚

QUI SUIS-JE ?

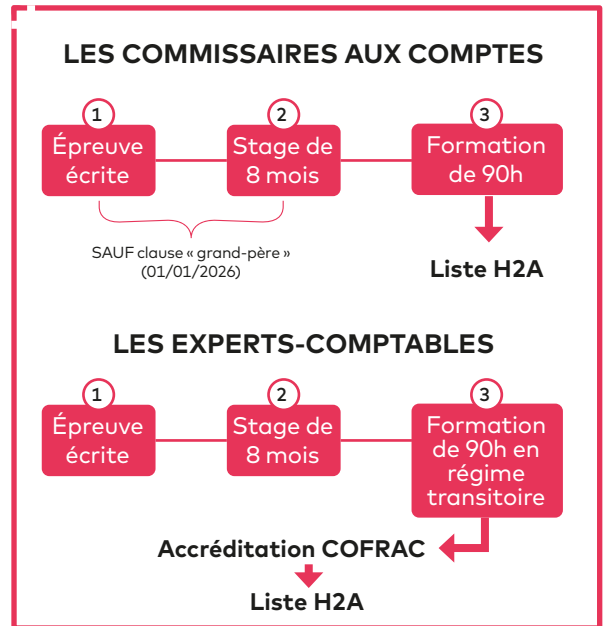


Je suis votre nouvelle mascotte de Cap durabilité : un caméléon ! Parce que je symbolise le changement, la flexibilité, l'adaptabilité. Avec ma vision à 360°, je serai le plus à même de vous accompagner sur chacun des niveaux !

CERTIFICATION ET AGRÉMENT COFRAC

Pour exercer les missions de certification de durabilité, **les commissaires aux comptes** devront être inscrits sur une liste spécifique aux missions de durabilité, tenue par la Haute autorité de l'audit (H2A). Ils auront pour cela théoriquement à passer une épreuve écrite spécifique et à accomplir un stage de 8 mois chez un professionnel habilité à exercer ce type de mission. Toutefois, un régime transitoire – la fameuse « clause du grand-père » – est prévu pour tous les commissaires aux comptes inscrits avant le 1^{er} janvier 2026. Ils seront alors dispensés du stage obligatoire et de l'épreuve de durabilité, et pourront se contenter de suivre une formation de 90 heures dans le domaine de la durabilité.

Les experts-comptables devront quant à eux être accrédités par le COFRAC. L'accréditation se fera au niveau de la personne morale, mais les personnes physiques qui réaliseront la mission devront respecter des conditions identiques à celles des commissaires aux comptes : 90 heures de formation en régime transitoire, ou stage obligatoire et épreuve écrite au-delà. Elles devront également être inscrites sur la liste tenue par la H2A. ✚



Comprendre l'accréditation COFRAC en 3 min de vidéo



FOCUS

Les acteurs de l'agrément

Le COFRAC est l'organisme qui évalue la compétence et l'impartialité des organismes de certification ou d'inspection pour donner confiance aux prestations fournies. Le COFRAC accrédite les OTI (organismes tiers indépendants).

<https://www.cofrac.fr/>

La H2A (haute autorité de l'audit) est l'autorité nationale de régulation de la profession de commissaire aux comptes et des professionnels certifiant les rapports de durabilité des entreprises.

<https://h2a-france.org/>

Les OTI, ou organismes tiers indépendants, sont nés du besoin pour les clients, les financeurs et autres parties prenantes de s'assurer de la véracité des informations annoncées par les entreprises. Il s'agit d'entités externes qui sont chargées d'évaluer ou de vérifier des activités, des produits ou des processus pour garantir leur conformité, leur qualité ou leur impartialité. Ils opèrent de manière neutre et objective, sans lien direct avec les parties impliquées. Les OTI permettent de limiter le partage d'informations incorrectes ou inexacts auprès du grand public pouvant s'apparenter à du greenwashing ou du socialwashing.

<https://www.impacct.fr/>

L'INTERVIEW FLASH



Laurent Bazin, expert-comptable agréé COFRAC

C'est chronophage ?

« Oui, on ne va pas se mentir. La formation dure 90 heures. Mais il faut bien se rendre compte que l'on repart à zéro sur une matière très vaste et complexe. »

Ça coûte cher ?

« Tout est relatif. Au-delà du temps à investir en interne, environ 1 000 € pour l'instruction de la

demande, entre 1 500 et 2000 € pour un audit interne, et il faut ajouter une redevance annuelle d'environ 500 € (tarifs en HT). L'accréditation est donnée pour une période de 4 ans avec une évaluation à faire chaque année. Mais ce qu'il faut prendre en compte, c'est que les missions d'audit de durabilité ne pourront être assurées sans cette accréditation, au risque donc de perdre des parts de marché. »

L'INTERVIEW



Patrick Marissiaux est commissaire aux comptes et animateur formateur au sein de CNCC Services, mais également membre régional de la commission nationale du contrôle d'activité. En ce moment, il suit une formation au visa durabilité ! Il nous raconte.

Pourquoi avez-vous entrepris cette formation ?

"En tant que commissaire aux comptes inscrit à la compagnie nationale, nous avons une obligation de 120 heures de formation et, les 90h de formation du visa durabilité peuvent entrer dans ce quota réglementaire. Cette formation au visa durabilité n'est pas obligatoire pour les commissaires aux comptes, car elle est basée sur le volontariat, mais beaucoup ont déjà décidé de suivre le cursus pour ne pas perdre le phénomène d'actualisation (et de renouvellement surtout) des connaissances."

Il se passe quoi dans cette formation ?

"C'est un sujet très nouveau pour nous. Il faut s'approprier des notions que nous ne connaissons pas et notamment des notions environnementales, sociétales et de gouvernance qui sont extrêmement intéressantes."

"C'est un sujet extrêmement riche, mais qui demande à rentrer profondément dans tous les modules, l'investissement personnel reste important."



Comment s'articule cette formation ?

"La formation est de 90 heures et s'articule autour de 4 piliers :

Pilier 1 : Enjeux ESG pour les entreprises

Pilier 2 : ESRS

Pilier 3 : Taxonomie environnementale

Pilier 4 : Assurance (Mission d'audit)

C'est une formation qui se fait en grande partie en distanciel. En effet, assez peu de présentiel, à part pour le pilier 3. L'essentiel de la formation se déroule majoritairement sous un format en e-learning."

L'enjeu final de la formation ?

"À l'issue de la formation, une fois les 4 piliers étudiés, les évaluations (par module) réussies et le visa de durabilité obtenu nous pouvons prétendre à être inscrit en qualité de certificateur de la durabilité. C'est à ce moment-là que nous pourrions réaliser ce type de missions particulières et novatrices." ✦

Les 5 commandements de l'expert durable

Une prise de conscience par étape

De procrastiner, je cesserai

On a le droit de penser et de faire ce que l'on veut. Mais la réalité est là. Les membres du GIEC ne sont pas des Philippulus (le prédicateur-prophète fou de l'Etoile Mystérieuse, dans Tintin... On a les références que l'on peut !) et leurs conclusions sont chaque année plus éloquents et alarmantes que les précédentes. Il y a donc urgence à prendre conscience et à agir. Pour sauver encore ce qui peut l'être d'une planète que l'on a trop malmenée. Juste en pensant à nous, à nos enfants, à nos petits-enfants...?

De greenwashing, je m'abstiendrai

Marques faussement écologiques, manque de transparence, faux labels, vrais mensonges, packaging trompeur... Nous ne sommes pas nés de la dernière pluie, alors pouvons-nous renoncer facilement à ces arrosages marketing poussant à l'achat impulsif si ce n'est compulsif. Et puis, gardons-nous aussi, personnellement comme professionnellement, de nous vanter ce que nous ne faisons pas, ou encore mal. Humilité et action, chacun à son niveau, chacun à son rythme, aideront à éviter la tempête...

Petit colibri, je serai

C'est simple et ça ne fait pas mal. Chaque jour qui passe, je multiplie les petits gestes. J'utilise des produits naturels et non polluants au quotidien / Je ne gaspille pas l'énergie / Je contrôle ma consommation d'eau / Je trie mes déchets et je composte mes déchets alimentaires / Je consomme des produits locaux et de saison et j'évite le gaspillage alimentaire / Je me déplace de manière responsable / Je réduis mes achats, évite les objets à usage unique et privilégie le prêt, la location ou l'achat d'objets d'occasion...

Grand ambassadeur, je deviendrai

Comme je suis maintenant un bon petit colibri, je me comporte en éco-citoyen et cherche au quotidien des solutions qui me permettent d'améliorer et d'amplifier mon comportement écoresponsable, que je promeus dans mon entourage et au travail : je m'informe et j'informe en développant la communication verte en interne et j'organise une Fresque du Climat / J'évalue l'impact carbone de mon entreprise / Je limite mon impact numérique / Je sensibilise mes clients et fournisseurs / Je m'inscris dans une démarche d'entreprise à mission / Je décroche un label ou une certification...

Aux climatosceptiques, je répondrai

Ils vous disent : « On bat des records de froid, c'est bien la preuve qu'il n'y a pas de réchauffement climatique », ou son pendant estival « Il y a toujours eu des canicules ! » Répondez-leur qu'il ne faut pas confondre climat et météo... Il y a plus fort encore : « *Le niveau de la mer ne bouge pas* ». Oui, un peu comme ton neurone, qui en revanche semble victime d'érosion et risque un jour la submersion ! Un dernier ? « *Les espèces ne disparaissent pas, elles vont s'adapter comme elles l'ont toujours fait* ». Ben oui, et c'est grâce à ça que ton labrador, quand il aura des palmes et des branchies, pourra aller pêcher son déjeuner ! Face aux plus complotistes, en revanche, ne gaspillez pas trop votre temps ni votre salive : contrairement à la planète, ils sont souvent irrécupérables...

Grande coalition des
entreprises pour le climat :



We joined 🤝

team-planet.com

Retrouvez

CONSEILS & PERSPECTIVES

Le magazine des experts-comptables
des Hauts-de-France
sur **smartphone, tablette & desktop**



> magazine-expertscomptables-hdf.com